

Charles Bronson meurt des suites d'une pneumonie à 81 ans

Page B 8



Du cannabis désormais en vente en pharmacie

Page A 4

LE DEVOIR

Israël «liquide»



GORAN TOMASEVIC REUTERS

RASSEMBLEMENT hier devant la Cour suprême à Jérusalem à l'occasion du dépôt d'un rapport d'enquête sur la mort de 13 Arabes israéliens tués il y a trois ans par des policiers lors de manifestations pro-palestiniennes. Le rapport de la Commission Or, nommée par le gouvernement en octobre 2000, peu après le début de la deuxième intifada, réprimande la police mais ne recommande pas de sanctions contre Éhoud Barak, premier ministre à l'époque. Des conclusions qui risquent d'aggraver les tensions au sein de l'État hébreu entre Juifs et Arabes. Pendant ce temps, l'armée israélienne a poursuivi ses «opérations de liquidation», tuant un activiste du Hamas dans un nouveau raid à Gaza. Nos informations en page A 5.

Affaire Kazemi: volte-face à Téhéran

Rejet des accusations portées contre les deux agents des renseignements

FABIEN DECLISE
LE DEVOIR

Moins d'une semaine après l'inculpation de deux agents des services de renseignements iraniens pour le «meurtre quasi intentionnel» de Zahra Kazemi, la justice iranienne a décidé hier de faire marche arrière en rejetant les charges retenues contre les responsables présumés de la mort de la photjournaliste montréalaise et en ordonnant un complément d'enquête.

Les tergiversations de l'Iran se poursuivent donc sur fond de conflits idéologiques entre conservateurs et réformateurs iraniens autour de l'affaire Kazemi. C'est du moins ce que laisse croire la décision du chef de la section criminelle du parquet de Téhéran, Jaafar Rechadati, qui vient de renvoyer le dossier devant le juge responsable de l'enquête sur la mort de la montréalaise d'origine iranienne le 10 juillet dernier, selon un communiqué rendu public hier par l'agence Irna. Motif? Un manque de clarté dans l'acte d'inculpation des deux agents des renseignements dont 17 points sont à éclaircir, estime M. Rechadati.

«Ce revirement n'a rien d'étonnant, a commenté hier au Devoir Hossein Mahoutiba, de l'Association montréalaise de défense des droits de l'homme en Iran.

VOIR PAGE A 10: KAZEMI

Entretien avec Erland Josephson

Scènes de la vie d'acteur

ANDRÉ LAVOIE

Ne comptez pas sur l'acteur Erland Josephson pour jouer la carte du détachement devant l'hommage que le FFM lui a rendu le week-end dernier. Même à plus de 80 ans (il est né le 15 juin 1923),

forcé de composer avec quelques problèmes de santé, l'homme demeure aussi impressionnant que les personnages qu'il a incarnés à l'écran, affichant toujours cette grande dignité, ce regard pénétrant.

Pourtant, celui qui tourna dans quelques-uns des plus beaux films de Bergman (*Cris et Chuchotements*, *Scènes de la vie conjugale*, *Après la répétition*, etc.), ayant pris aussi les traits de Nietzsche dans *Au-delà du bien et du mal* de Liliana Cavani, est rassuré d'obtenir «la confirmation que l'on existe en tant qu'acteur. Par contre, ajoute-t-il avec un air amusé, il serait sans doute plus simple d'affirmer que je n'y tiens pas, mais ça serait faux».

VOIR PAGE A 10: ACTEUR

Autres informations en page B 8

ACTUALITÉS

Pechiney redit non à Alcan

Lire nos informations en page A 3

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 9
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 6
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 6	Mots croisés..	B 6
Économie.....	B 1	Sports.....	B 5
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 7

Fusions municipales

Des irréductibles tentent de ressusciter le nom de Chicoutimi

«Les gens ont été royalement trompés», affirme le «rebelle» André R. Gauthier

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

À Saguenay, on refuse obstinément d'enterrer le débat sur le nom donné à la nouvelle ville fusionnée. Un an et demi après le regroupement des villes de la région, un groupe d'irréductibles tentent de ressusciter le nom de Chicoutimi, convaincus qu'il n'est pas trop tard pour réparer l'outrage qui leur a été fait. Et s'ils n'obtiennent pas gain de cause, ils se rangeront du côté des défusionnistes, menacent-ils.

À Longueuil, le nom de la nouvelle ville issue des fusions municipales avait soulevé quelques vagues en 2001, mais cette brève tempête n'est aujourd'hui qu'un lointain souvenir. Ce n'est pas le cas à Saguenay où, pour certains, la dénomination de la ville unifiée demeure aussi indigeste qu'au premier jour.

André R. Gauthier, président du Mouvement Chicoutimi-Saguenay, n'en démord pas. Même si, par voie de consultation, les citoyens se sont prononcés l'an dernier majoritairement en faveur du nom de Saguenay, il croit que ce choix a été une monumen-

tales erreur: «Les gens ont été trompés royalement.»

Il n'est pas trop tard pour y remédier et rebaptiser la ville du nom de Chicoutimi, dit-il: «Il y a seulement les fous qui ne changent pas d'idée. On sait ce qui s'est passé en Russie avec Leningrad rebaptisée en 1991 du nom de Saint-Petersbourg. C'est la même chose ici, sauf que nous, on n'attendra pas 70 ans, c'est évident.»

Le groupe qu'il dirige n'est pas marginal, assure-t-il, et il ne cesse de recevoir de nouveaux appuis.

VOIR PAGE A 10: CHICOUTIMI

L'ENTREVUE

Un parti pris contre les gagnants

Président d'ATTAC-Québec, Robert Jasmin se bat contre le credo du chacun pour soi

L'an dernier, Robert Jasmin décidait de prendre sa retraite et de quitter prématurément son poste de commissaire au travail. C'est que le regroupement ATTAC-Québec, qui lutte contre les paradis fiscaux, qui s'insurge contre la dette du tiers monde et qui prône l'établissement de la taxe Tobin, avait besoin d'un nouveau président. Alors le samedi matin, au lieu de prendre ses bâtons de golf, Robert Jasmin prend ses documents et fait le tour du Québec pour donner des conférences et sensibiliser la population aux conséquences du néolibéralisme. Portrait d'un militant dans l'âme.

GENEVIÈVE OTIS-DIONNE
LE DEVOIR

«Je suis déçu de voir des gens qui prennent leur retraite, qui sont en pleine forme physiquement et intellectuellement, qui sont bardés de connaissances et qui vont simplement jouer au golf. Je n'ai pas de préjugés contre ce sport, mais quand arrive le printemps et que la seule angoisse est de savoir à quel moment vont ouvrir les terrains de golf, c'est un peu pathétique. J'ai l'impression que ces gens-là sont morts avant le temps», déclare avec une pointe d'ironie Robert Jasmin, qui se dévoue corps et âme depuis un an à la cause d'ATTAC-Québec (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens).

«Nous sommes la première grande génération de re-

traités universitaires. Il est déplorable de constater que ces gens-là ne servent plus la société, alors qu'ils pourraient utiliser leurs compétences et leur liberté financière et de temps.»

Donnant l'exemple, il a décidé de consacrer la majeure partie de son temps à bâtir «un monde plus juste pour les générations futures». «Quand je regarde le fil de ma vie, c'est une espèce de parti pris contre les gagnants. Parce que, lorsqu'il y a des gagnants, il y a des perdants, et je ne peux pas assumer le fait qu'une société soit basée sur la lutte entre des gagnants et des perdants. La civilisation, c'est l'abolition de la dichotomie entre ces deux camps, en faveur de la coopération plutôt que de l'affrontement», estime M. Jasmin.

Quand il était jeune, M. Jasmin embarquait tous les samedis matin, avec ses deux frères, dans la

VOIR PAGE A 10: GAGNANTS



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Robert Jasmin: «Je ne comprends pas pourquoi tant d'individus restent passifs devant ce qui se passe aujourd'hui.»

• LES ACTUALITÉS •

Accusés d'espionnage au profit d'Israël

Un tribunal libanais acquitte deux pasteurs canadiens mais les bannit

AGENCE FRANCE-PRESSE

Beyrouth — Un tribunal militaire libanais a acquitté hier deux pasteurs canadiens qui étaient accusés d'espionnage au profit d'Israël, mais les a bannis du pays après avoir estimé qu'ils incitaient à la dissension entre les différentes communautés religieuses du pays.

Le tribunal a décidé d'acquitter Bruce Balfour et Grant Livingstone «faute de preuve». Les deux hommes risquaient une peine de 15 ans d'emprisonnement.

Mais le tribunal a décidé de «mo-

difier la description de leur crime» et les a accusés «d'activités de prêche ayant suscité des dissensions confessionnelles» au Liban.

En conséquence, le tribunal a décidé d'expulser M. Balfour, qui avait été arrêté à son entrée sur le territoire libanais, le 10 juillet, et de leur interdire de séjourner au Liban, lui et M. Livingstone (qui était jugé par contumace) pour une période de cinq ans.

Les deux hommes ont également été condamnés à verser une amende de 100 000 livres libanaises (91 dollars canadiens) chacun.

Dans la journée, le ministre ca-

nadien de la Citoyenneté et de l'Immigration Denis Coderre avait souhaité «un verdict rapide dès aujourd'hui» dans ce procès.

Planter des cèdres

MM. Balfour et Livingstone sont des pasteurs protestants qui ont élu domicile en Israël. L'acte d'accusation, leur reprochait d'avoir effectué plusieurs séjours au Liban «sous prétexte d'activités humanitaires» et d'avoir espionné au profit de l'État hébreu, ce qui pouvait leur valoir entre trois et quinze ans de prison.

M. Balfour, âgé de 52 ans et originaire d'Alberta, avait séjourné

quatre ans au Liban depuis l'invasion de ce pays par Israël en 1982, et y était revenu à deux reprises en 2002 pour lancer un projet de reforestation de cèdres au Liban sud, évacué par Israël en mai 2000 après 22 ans d'occupation.

Lors de l'une des audiences, le prévenu a insisté sur le fait qu'il voulait planter des cèdres, «car dans la Bible, le nom des cèdres du Liban est cité 87 fois».

Selon l'accusation, il avait tenté lors de son séjour au Liban sud de recueillir des informations sur les positions de l'armée libanaise et sur celles du Hezbollah.

Le message d'Ingrid Betancourt reconforte ses sympathisants

L'ex-candidate à la présidentielle colombienne affirme ne pas vouloir être échangée contre des guérilleros

GENEVIÈVE OTIS-DIONNE
LE DEVOIR

Le message délivré samedi soir sur une bande vidéo par l'ex-candidate à la présidentielle colombienne, Ingrid Betancourt, «est un message de femme d'État qui voit plus loin que sa propre situation et qui souhaite la paix en Colombie, même si elle est un otage», soutient Gilles Cavin, porte-parole du comité canadien de soutien à Ingrid Betancourt.

Depuis l'enlèvement d'Ingrid Betancourt le 23 février 2002, M. Cavin organise des marches tous les mois rue Saint-Denis à Montréal en solidarité avec les otages colombiens et Mme Betancourt. «Je suivais les actions d'Ingrid en Colombie depuis un certain temps et j'ai été choqué quand elle a été enlevée. Rapidement, plusieurs Québécois m'ont rejoint pour dire qu'on ne peut pas laisser une femme aussi extraordinaire se faire enlever et rester dans l'anonymat», explique M. Cavin.

L'année dernière, 25 000 Québécois ont signé une pétition remise au ministre canadien des Affaires étrangères, Bill Graham, demandant la libération immédiate de Mme Betancourt. Selon M. Cavin, le gouvernement canadien pourrait faire des pressions pour relancer les négociations de paix entre les gouvernement colombien et les FARC, responsables de

l'enlèvement de la politicienne. Le 20 février 2002, le président colombien de l'époque, Andrés Pastrana Arango, mettait fin unilatéralement au processus de paix. Trois jours plus tard, Ingrid Betancourt était enlevée.

Ses proches étaient sans nouvelles d'elle depuis le mois de mai de l'année dernière. Des rumeurs circulaient disant que la fondatrice du parti colombien «Oxygène vert» était très malade. La bande vidéo diffusée samedi soir par la télévision Noticias Uno de Bogota, montrant «Ingrid», comme elle est affectueusement appelée dans le pays andin, en bonne santé et loquace, a réchauffé le cœur de ses proches et de ses sympathisants.

Sur la bande vidéo, Ingrid affirme ne pas vouloir être échangée contre des guérilleros, «pour ne pas donner une raison aux FARC d'enlever plus de civils», indique M. Cavin. Elle donne cependant le feu vert à son président colombien Alvaro Uribe pour organiser un sauvetage militaire, «mais pas n'importe lequel», déclare-t-elle sur la vidéo. M. Cavin explique en effet que les sauvetages militaires en Colombie finissent dans 70 % des cas par la mort des otages. La situation privilégiée par Mme Betancourt est une libération humanitaire des otages civils de la part des FARC. Mais, pour ce faire, le gouvernement colombien doit retourner s'asseoir à la table de négociations pour la paix.

Tragédie du Boeing de la Korean Airlines

Le mystère persiste

GENEVIÈVE OTIS-DIONNE
LE DEVOIR

Le Québécois Philippe-Robert de Massy demande aux autorités canadiennes d'effectuer des pressions sur les gouvernements américains, russes et japonais pour faire la lumière une fois pour toutes sur la tragédie du Boeing 747 de Korean Airlines détruit au-dessus de la mer du Japon en 1983, emportant avec lui 269 vies, dont celles de neuf ressortissants canadiens.

Le frère de M. Massy, Robert, se trouvait dans le vol KE 007 quand l'appareil a été abattu par erreur, selon la thèse officielle, par un avion de chasse de l'ex-URSS. La destruction de l'avion, en pleine époque de la guerre froide, avait causé de nombreuses tensions entre les États-Unis et l'ex-URSS. Les Russes accusaient les Américains d'avoir utilisé un avion civil pour espionner leur défense militaire, tandis que ces derniers affirmaient que le Boeing s'était retrouvé par erreur dans l'espace aérien soviétique.

L'enquête officielle est confiée en 1983 à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),

basée à Montréal. Les conclusions révèlent que l'appareil s'est écarté de 10 degrés de sa route normale peu après son départ en raison d'une erreur de programmation. L'affaire est alors classée.

En 1992, avec davantage d'informations, l'OACI rouvre l'enquête, mais vient confirmer les conclusions du premier rapport. «Plusieurs informations se contredisent dans les deux enquêtes et je mets en doute le second rapport», affirme M. Massy, qui suit l'évolution du dossier depuis vingt ans.

«Comment le pilote de l'avion, qui était chevronné, n'a pas pu se rendre compte que l'appareil a dévié de sa trajectoire pendant cinq heures?», se demande M. Massy. «Peut-être que les Américains voulaient des informations sur le système de défense soviétique? Quoi de mieux qu'un avion civil pour faire ce travail?»

M. Massy veut faire des pressions cette année sur Ottawa pour que celui-ci trouve des explications en Russie, au Japon et aux États-Unis concernant les corps des disparus, qui n'auraient pas été retrouvés. Les trois pays ont effectué des recherches dans la mer du Japon pour retrouver l'avion en 1983.

Petite hyène deviendra grande



PATRICK OLUM REUTERS

CES PETITES HYÈNES âgées d'à peine deux semaines s'aventurent pour la première fois hors de leur cage à l'orphelinat pour les animaux du Service de la faune de Nairobi. Les petites bêtes avaient été trouvées errant sans leurs parents dans le parc national de Tsavo, au Kenya.

EN BREF

Le PQ et les garderies

(PC) — Le Parti québécois demande au gouvernement Charest de maintenir au moins l'université des frais de garderie s'il augmente la contribution des parents. Le critique péquiste, Jonathan Va-

lois, estime que le moins pire des scénarios présentés est celui qui, malgré une augmentation des frais de garde, maintient une même contribution pour tous les parents, quel que soit leur revenu. Le député de Joliette a rappelé hier que le Parti québécois proposait le maintien des garderies à 5 \$ pour tous les parents.

Club 402-HOMME®
Depuis 1977

Vestons griffés importés d'Italie
seulement **299\$**

Tissus signés
- Cerruti 1881 - Zegna
- Marzotto - Zignone, etc.

1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636
Heures d'ouverture : Lun. au ven. 10 h à 18 h. Sam. 10 h à 16 h

L'ÉVÈNEMENTIEL

Outil incontournable des salles de presse, relationnistes et agents de communication de partout au Québec, l'Évènementiel tient à jour quotidiennement la liste des événements à venir avec leurs coordonnées.

Conférences de presse • lancements
annonces gouvernementales
audiences publiques
congrès • colloques • salons • symposiums
festivals • championnats sportifs
journées thématiques • événements-bénéfice

www.evenementiel.qc.ca

Destinations

LE PATRON VEUT VOUS VOIR...
détendu!

Pour vos réunions d'affaires,
Courtoisie, Cuisine, Calme, Charme et Caractère sont à l'ordre du jour.

LEAU À LA BOUCHE
RELAI & CHATEAUX®
HÔTEL-RESTAURANT
RELAIS GOURMANDS

www.leualabouche.com Ste-Adèle 450.229.2991

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Jean de Billy au (514) 985-3322 ou à jdebilly@ledevoir.com

HOMIER-ROY

► dès **5h**
Réalisation : Stéphane Tremblay

Votre premier contact avec l'information

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/bienmeilleur

LE DEVOIR

POLITIQUE

Concessions insuffisantes

Pechiney a rejeté l'offre d'achat bonifiée d'Alcan

La multinationale québécoise n'a d'autre choix que de se tourner directement vers les actionnaires

MICHEL BELLEMARE
PRESSE CANADIENNE

Le géant français de l'aluminium Pechiney a rejeté, dimanche, l'offre d'achat bonifiée — mais conditionnelle — de la québécoise Alcan.

Hier, dans un communiqué, Alcan a indiqué que des discussions avaient eu lieu avec le conseil d'administration de Pechiney sur les « termes d'une proposition visant à améliorer son offre publique d'achat et d'échange sur les titres de Pechiney ».

Alcan était prête à offrir, pour acquérir sa concurrente, entre 47 et 48 euros (71 à 72,60 \$) par action de Pechiney, à condition que le conseil de cette dernière recommande aux actionnaires l'acceptation de la nouvelle offre.

L'offre initiale, annoncée le 7 juillet dernier, comprenait une partie en cession d'actions et une partie en numéraire, et prévoyait — pour la partie en numéraire — le versement de 41 euros par action (environ 62 \$), pour un montant total de 3,9 milliards \$ US.

Au 29 août, l'offre était évaluée à 44,50 euros (environ 67,30 \$) par action de Pechiney, a indiqué Alcan, hier. « Le 31 août 2003, Pechiney a informé Alcan que son conseil d'administration n'avait pas accepté la proposition qui lui avait été soumise », précise le groupe québécois. « Dès lors, celle-ci est caduque et les discussions ont pris fin. »

Un deuxième rejet

Il s'agit du deuxième rejet du conseil d'administration de Pechiney. Le 8 juillet dernier, il avait estimé que l'offre initiale d'Alcan était hostile et qu'elle « ne reflétait pas la valeur de la compagnie ».

La multinationale québécoise n'a donc actuellement d'autres choix que de se tourner directement vers les actionnaires de Pechiney, faisant de son offre initiale une offre publique d'achat hostile. « Alcan espère que son offre initiale du 7 juillet 2003 sera acceptée par les actionnaires de Pechiney. »

À Paris, également par voie de communiqué, le groupe français a confirmé, hier, qu'il avait rejeté la nouvelle offre d'Alcan lors d'une réunion de son conseil d'administration, dimanche soir. « Si cette propo-

sition est en progrès sur l'offre initiale d'Alcan, elle ne valorise toujours pas Pechiney à sa vraie valeur stratégique, d'autant plus que les évolutions récentes du marché, tant en ce qui concerne la parité de l'euro que le cours de l'aluminium, ont été positives. »

Pechiney écrit également que dans son appréciation de l'ensemble de l'offre proposée par Alcan, elle note que celle-ci « reste subordonnée à une approbation préalable en phase 1 par les autorités de la concurrence ».

**Alcan
a déjà
mis la main
sur Algroup
pour 5,7
milliards \$ US**

Le mois dernier, Alcan a déclaré à la Commission européenne être prête à un certain nombre de concessions pour pouvoir réaliser son projet d'acheter Pechiney. « Le groupe a fait des propositions pour répondre favorablement aux problèmes de concurrence », affirmait la porte-parole de la commission, Amelia Torres, le 20 août, sans toutefois préciser la teneur de ces propositions.

Autres décisions attendues

Hier, un porte-parole d'Alcan a confirmé ce qui avait déjà été annoncé en août: les inspecteurs de la Commission européenne chargés du respect de la concurrence annonceront le 29 septembre s'ils acceptent l'offre ou non. Alcan s'attend aussi à une décision des autorités réglementaires américaines vers la même date et à une décision de la Commission des opérations de bourse (France) entre le 8 et le 15 septembre.

En 1999, Alcan, Pechiney et Algroup, de Suisse, s'étaient entendus pour fusionner leurs activités, mais les autorités européennes s'y étaient opposées. Alcan a finalement mis la main sur Algroup pour 5,7 milliards \$ US et tente maintenant d'acquiescer Pechiney.

La fusion voulue par Alcan créerait une nouvelle entité de 88 000 employés (54 000 chez Alcan et 34 000 chez Pechiney), avec des activités dans quelque 50 pays et des revenus annuels totaux de 23,9 milliards US, devant le pion en ce qui a trait aux revenus au numéro mondial Alcoa, de Pittsburgh.

Le titre de Pechiney à la Bourse de Paris a clôturé à 47 euros, hier, en hausse de 1,8 %.



LA LIBERTÉ
avec Bernard Derome
Des idées plein la tête
CE SOIR 22 h

100.7 FM
Chaîne culturelle
Radio-Canada

Astral Media: les nouveaux propriétaires connus aujourd'hui

PRESSE CANADIENNE

On devrait savoir ce matin qui seront les nouveaux propriétaires du réseau de radio AM d'Astral Media et de sa station FM CFOM, de Québec, dont la cession à un consortium formé de TVA et de Radio-Nord avait été bloquée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le 2 juillet dernier.

Selon Radio-Canada, les employés de ces stations, notamment ceux de CKAC à Montréal, ont été convoqués à une importante réunion en matinée, aujourd'hui. Ils seront alors avisés des derniers développements dans ce dossier.

Parmi les acheteurs susceptibles de prendre possession de ces stations figurent le groupe Cogeco et une compagnie appartenant au journaliste et homme d'affaires Richard Desmarais. Le groupe Gesca, propriétaire de *La Presse*, se serait retiré des discussions.

TVA et Radio-Nord avaient déjà soumis une proposition de 13 millions pour mettre la main sur le réseau. Le CRTC s'était opposé à la transaction, craignant une trop grande concentration de médias. Le 23 juillet dernier, en annonçant ses résultats du troisième trimestre, Astral Media avait dit qu'elle pensait trouver preneur pour ses stations de radio d'ici la fin de l'été.

EN BREF

L'UMQ contre la hausse tarifaire d'Hydro-Québec

(PC) — L'Union des municipalités du Québec demande à la Régie de l'énergie de rejeter la requête d'Hydro-Québec de procéder à une hausse tarifaire supplémentaire de 3 % pour le 1^{er} octobre prochain. Rappelons qu'en addition à la hausse de tout près de 3 % projetée pour le 1^{er} avril 2004, Hydro-Québec ajoute une augmentation de 3 % à compter du mois prochain. Cette demande soudaine fait suite au dépôt par le gouvernement du Québec d'un budget dans lequel il réclame un dividende plus élevé de la part d'Hydro-Québec. Or, de l'avis de l'UMQ, ces changements ne constituent pas une justification de la demande d'augmentation pour l'automne, compte tenu du fait qu'au printemps dernier, l'urgence de régler le déficit n'était pas apparente. Aux yeux de l'Union, elle ne l'est pas davantage aujourd'hui.



Chantal Hébert

Les deux rentrées

À Canada, la rentrée politique a tendance à coïncider avec la rentrée scolaire. Mais à Ottawa, cette année, la vraie rentrée n'aura lieu qu'en janvier quand un nouveau premier ministre s'installera aux commandes. Et même à ce moment-là, on aura d'abord affaire à un branle-bas de combat pré-électoral.

À la même date l'an prochain le Canada sera vraisemblablement déjà allé aux urnes. En l'absence d'un obstacle logistique majeur comme le report au printemps des élections ontariennes dont tout le monde à Ottawa attend (espère) le déclenchement au cours des prochains jours, Paul Martin — puisque c'est de lui qu'il s'agit — n'a pas l'intention d'attendre le quatrième anniversaire du gouvernement à l'automne de 2004 pour faire valider son leadership par les électeurs. En attendant, la saison qui s'amorce sera celle de la sortie de Jean Chrétien, une opération qu'on peut déjà qualifier de largement réussie.

Il y a un an quand le premier ministre avait annoncé son intention d'étirer son départ sur 18 mois, c'est à la quasi-unanimité que l'idée avait été décriée. Certains, comme mon estimé collègue du *Globe and Mail* Jeffrey Simpson, pensaient que M. Chrétien avait peut-être donné le coup de grâce à son successeur appréhendé, lequel risquait d'être effacé par des aspirants plus jeunes bien avant le vote au leadership. D'autres encore prédisaient que le premier ministre allait mener son gouvernement et son parti à leur perte. Plusieurs enfin — dont j'étais — croyaient que la situation risquait de devenir rapidement intenable.

**Le risque
va mieux
à Jean
Chrétien
que la
gouverne
à la petite
semaine**

Rien de tout cela ne s'est produit. La semaine dernière, Paul Martin n'a même pas eu besoin

de faire le vœu de devenir premier ministre en soufflant les bougies de son gâteau de 65^e anniversaire tellement la réalisation de ses ambitions semble acquise. Par comparaison, à la veille des élections de 1993, Jean Chrétien — qui avait alors quelques années de moins que M. Martin aujourd'hui — avait dû faire des prouesses en ski nautique devant un photographe d'agence de presse pour prouver qu'il était encore fringant.

Faute de combattants, la guerre des clans libéraux n'a pas eu lieu. Avant même que les militants ne votent à la fin du mois, le parti est déjà en mode réconciliation. Pour avoir insisté pour demeurer dans la course, la ministre du Patrimoine Sheila Copps a été reléguée au rôle de figurante.

Enfin, le PLC n'a jamais été aussi populaire. Il domine le peloton dans toutes les régions du Canada. Au Québec, il dispose d'une plus solide longueur d'avance chez les francophones que les libéraux de Jean Charest.

À voir Jean Chrétien aller, on se prend à regretter que le premier ministre actuel n'ait pas senti plus tôt l'appel du large. Après avoir passé dix ans à l'ovoyer le nez collé sur les écueils, il navigue davantage à sa guise depuis qu'il a officiellement inscrit son départ au calendrier. Le risque lui va mieux que la gouverne à la petite semaine.

De toutes les décisions prises par le premier ministre cette année, aucune ne réussit autant aux libéraux que celle de ne pas participer à la guerre en Irak. À l'époque, M. Chrétien avait tiré le tapis sous les pieds du NPD et du Bloc québécois qui s'attendaient à élargir ou à consolider leurs clientèles à la faveur de l'enrôlement prévisible du Canada sous le drapeau américano-britannique.

Aujourd'hui, ce sont les partis pro-guerre qui se retrouvent en mauvaise posture. Le printemps dernier, Stephen Harper avait résolument inscrit l'Alliance canadienne dans le camp des États-Unis. Dans une série de discours percutants, le chef allianciste avait longuement épilogué sur la moralité de la guerre en Irak et sur le tort inutile causé au bon voisinage canado-américain par la décision libérale.

Sous l'impulsion de Brian Mulroney, le Parti conservateur avait fini par s'engouffrer dans le même cul-de-sac. Au début de l'année, l'ancien premier ministre conservateur noircissait les pages de journaux pour faire le procès de son successeur libéral et l'apologie du premier ministre britannique Tony Blair, un modèle de leadership, écrivait-il, pour le Canada et le reste de la planète.

Aujourd'hui, M. Mulroney a rangé sa plume. Mais à l'heure où le discrédit s'abat sur les dirigeants politiques associés à l'opération irakienne, l'Alliance comme le PC se retrouvent sur un bien piètre cheval de bataille sur un sujet aussi fondamental pour le Canada. Par comparaison, le débat sur le mariage de conjoints du même sexe, qui inspire tant d'angoisse à certains députés libéraux, a bien des chances de faire figure de note de bas de page sur le bulletin de vote de la prochaine campagne fédérale. Au Canada, les électeurs dont les convictions morales et religieuses dictent leurs choix électoraux sont une minorité.

Selon l'entourage de M. Chrétien, ce dernier aurait l'intention de se dispenser de la fiesta de nominations politiques qui avait entouré les départs de Pierre Trudeau et Brian Mulroney. Ironiquement, cette décision pourrait poser problème pour Paul Martin qui devra se creuser la tête pour se débarrasser de tout le bois mort que le premier ministre va laisser derrière lui.

Mais c'est finalement un beau problème. Jean Chrétien n'a pas terriblement d'estime pour Paul Martin, mais il se prépare à lui faire le cadeau d'un parti et d'un gouvernement en bien meilleur état électoral que ceux qu'avaient légués les Trudeau et Mulroney à leurs éphémères successeurs.

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star.

Passionnement
CLASSIQUE

► 9h du lundi au vendredi

L'Échappée belle avec Carole Trahan Réal.: Claude Lemieux

► 13h30 du lundi au jeudi

Concerts sans mesure avec Mario Paquet Réal.: Michèle Patry

100.7 FM
Chaîne culturelle
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/radio

• LES ACTUALITÉS •

Étude publiée dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*

Première mondiale

La publicité des médicaments hausserait leur coût

Le cannabis sera désormais vendu en pharmacie aux Pays-Bas

HELEN BRANSWELL
PRESSE CANADIENNE

GERALD DE HEMPTINNE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Toronto — Si elle était autorisée, la publicité sur les médicaments envisagée par certains hommes politiques ferait grimper les coûts de l'assurance-maladie et des régimes privés d'assurance-médicaments au Canada, affirme une étude publiée aujourd'hui.

C'est que la publicité dirigée vers les consommateurs incite les gens à demander à leur médecin de leur prescrire de nouveaux médicaments, plus coûteux. Cela fait augmenter les ventes, dans certains cas, de 3,50 \$ pour chaque dollar dépensé en réclame publicitaire, selon l'éditorial publié, en parallèle à l'étude, dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*.

Les auteurs du texte laissent entendre que si Ottawa autorise la publicité des médicaments adressée directement aux consommateurs, les compagnies pharmaceutiques devraient dépenser environ 360 millions par an pour promouvoir leurs médicaments et récolteraient une hausse de 1,2 milliard de leurs ventes. «*Tout cet argent [...] vient de quelque part*», a commenté le rédacteur en chef du périodique, le docteur John Hoey, en entrevue.

«*Cela s'ajoute au prix des médicaments, et c'est une dépense déductible d'impôts, alors ce sont des impôts qu'évitent de payer les compagnies pharmaceutiques. C'est nous qui payons pour cela. Dans un régime universel d'assurance-santé, cela n'a pas grand bon sens*», ajoutait-il.

Les chercheurs ont constaté que les patients qui demandaient à leur

médecin traitant de leur prescrire un médicament dont ils avaient vu une publicité avaient 17 fois plus de chances d'obtenir une nouvelle ordonnance que les patients qui n'avaient pas sollicité de nouveau médicament. Et dans 50 % des cas, les médecins ont par la suite admis qu'ils n'étaient pas persuadés que le médicament prescrit était la solution la plus indiquée pour le traitement de ces patients.

Au Canada, il est techniquement illégal d'annoncer des médicaments délivrés sur ordonnance dans des messages adressés directement aux consommateurs. Mais depuis quelques années, Santé Canada ferme les yeux sur les messages publicitaires qui mettent en vedette le nom d'un médicament (sans préciser ce qu'il est censé soigner) ou qui incitent les consommateurs à consulter pour un problème médical, sans nommer un médicament susceptible de le traiter. Et bien sûr, les Canadiens qui regardent la télévision américaine sont bombardés d'annonces de médicaments.

Le gouvernement fédéral fait l'objet d'intenses pressions des compagnies pharmaceutiques et des entreprises qui pourraient profiter d'éventuels contrats de publicité (stations de télé et de radio, magazines et journaux) pour qu'il laisse tomber les restrictions à la publicité sur les médicaments.

Le comité des Communes sur la santé tiendra cet automne des audiences à travers le pays sur le sujet des médicaments d'ordonnance, et notamment la publicité destinée aux consommateurs.

La Haye — Les Néerlandais atteints de maladies graves ou incurables pourront dorénavant obtenir du cannabis en pharmacie, sur ordonnance médicale, afin d'adoucir les symptômes de leurs maux, ce qui constitue une première mondiale.

Le Bureau pour le cannabis médical (BMC) du ministère de la Santé a entamé hier la distribution de cannabis aux pharmaciens, qui devaient être les premiers au monde à vendre légalement cette plante.

«*Ce cannabis n'est pas pour n'importe qui. Les médecins n'en prescriront qu'aux patients pour lesquels aucun médicament n'a été efficace*», a expliqué à l'AFP Caroline de Roos, porte-parole de l'Association royale des pharmaciens néerlandais.

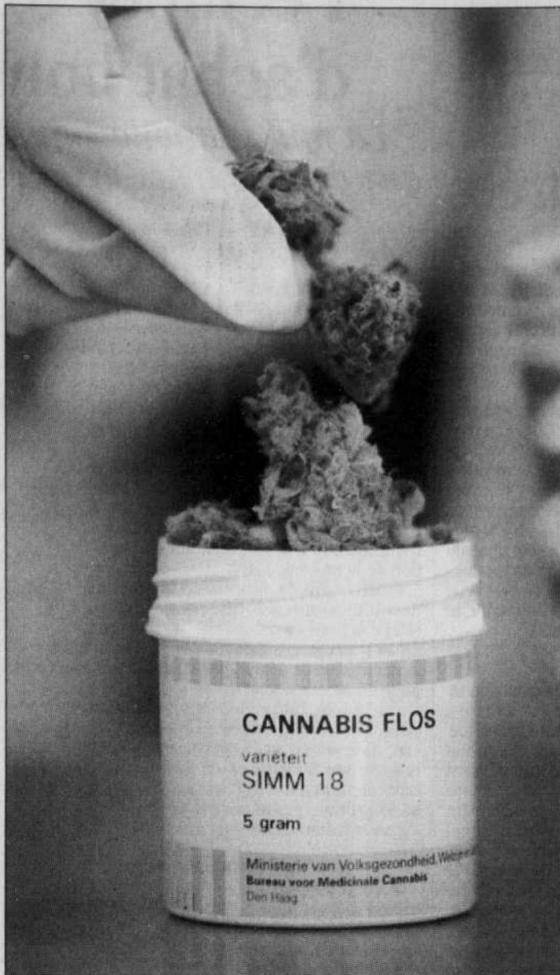
Le cannabis médical est destiné aux patients souffrant de sclérose en plaques, aux malades traités en chimiothérapie, radiothérapie ou trithérapie, aux patients souffrant de désordres nerveux chroniques, ainsi qu'aux malades du cancer et du sida en soins palliatifs.

À ne pas fumer

La drogue se présentera en doses de cinq grammes, emballées par le producteur ou le pharmacien. «*Celui-ci lui expliquera comment l'utiliser — de préférence par inhalation à la vapeur ou par infusion —, il informera le patient des effets secondaires et des contre-indications en cas de prise d'autres médicaments*», indique Mme de Roos.

Le BMC déconseille de le fumer, ce mode de consommation pouvant libérer par combustion certains produits nocifs pour la santé du patient.

Selon le ministère de la Santé, le cannabis diminuerait les symptômes de raideurs pour les patients atteints de scléroses multiples. Elle



GUIDO BENSCHOP REUTERS

Les doses de cinq grammes de cannabis coûteront entre 40 et 55 euros (60 et 83\$) chez le pharmacien.

aurait un impact favorable sur la perte d'appétit, ou apaiserait les douleurs ressenties lors de maladies nerveuses.

«*Il n'y pas de preuve scienti-*

fique que ça marche. Mais un usage répété montre que cet effet existe bel et bien», a indiqué un porte-parole du ministère de la Santé.

Prix plus élevé

Le cannabis se vendra sensiblement plus cher en pharmacie que dans les coffee-shops où la distribution de cette drogue dite «*douce*» est tolérée. Les cinq grammes coûteront entre 25 et 30 euros (38 et 45 \$) dans les coffee-shops et entre 40 et 55 euros (60 et 83 \$) chez le pharmacien, les variations de prix étant déterminées par la teneur en THC (principe actif du cannabis) du produit vendu.

«*Le prix plus élevé en pharmacie s'explique par les contrôles auxquels le cannabis est soumis. Ces contrôles assurent une teneur constante [en THC] au produit qui ne contiendra ni bactéries ni germes d'aucune sorte. Il faut également prendre en compte les conseils du pharmacien*», selon Mme de Roos.

L'usage du cannabis a également ses «*effets négatifs*», reconnaît Mme de Roos, sans préciser lesquels. «*Mais la décision de le prescrire revient de toute façon au médecin qui évalue les bienfaits que le patient peut en tirer*» par rapport aux risques, ajoute-t-elle.

Le cannabis vendu dans les pharmacies provient de deux producteurs néerlandais (Bedrocan, Fondation pour la marijuana médicale), qui deviennent ainsi les premiers cultivateurs légaux de cannabis en Europe.

Les «coffee-shops»

Cette plante est déjà en vente libre aux Pays-Bas dans des établissements nommés «*coffee-shops*», ouverts à toute personne âgée de 18 ans ou plus. On en compte plusieurs centaines dans les grandes villes néerlandaises.

Si les Pays-Bas sont le premier pays à en légaliser la vente en pharmacie, l'usage et la culture du cannabis à des fins médicales est possible au Canada, où il est soumis à autorisation. Le gouvernement canadien en cultive dans des mines désaffectées, destiné à la recherche.

EN BREF

Jackson arrêté

(AFP) — Le dirigeant noir Jesse Jackson a été arrêté hier avec 18 autres personnes lors d'une manifestation devant l'Université Yale, à New Haven, dans le Connecticut, a-

ton appris auprès de la police de cette ville. Jesse Jackson et ses compagnons participaient à la manifestation par solidarité avec le personnel en grève du prestigieux établissement qui a accueilli sur ses bancs le président George W. Bush.

Passionnément JAZZ

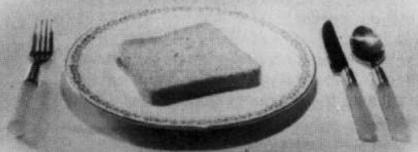


► 18 h tous les jours

100.7 FM
Chaîne culturelle
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/radio

LES ŒUVRES DU
CARDINAL LÉGER



Commençons par la faim

Colloque sur la faim des enfants au Québec
Parmi les conférenciers : Robert Jasmin, Dr Gilles Julien et Vivian Labrie

Jeudi 4 septembre 2003 - Inscrivez-vous ! (514) 495-2409

LOTO QUÉBEC		RÉSULTATS	
Tirage du		GAGNANTS	LOTS
SUPER 7	2003-08-29	7/7	0 10 000 000,00 \$
		6/7+	2 218 325,30 \$
		6/7	149 2 564,20 \$
		5/7	9 087 150,10 \$
		4/7	193 360 10,00 \$
		3/7+	182 366 10,00 \$
		3/7	1 612 180 Participation gratuite
Ventes totales : 23 703 012 \$			
Prochain gros lot : 12 500 000 \$			
649	2003-08-30	6/6	1 2 000 000,00 \$
		5/6+	0 533 920,80 \$
		5/6	144 2 966,20 \$
		4/6	9 751 83,90 \$
		3/6	196 776 10,00 \$
Ventes totales : 12 282 738 \$			
Prochain gros lot (appr.) : 2 000 000 \$			
Québec 49	2003-08-30	6/6	0 1 000 000,00 \$
		5/6+	4 12 500,00 \$
		5/6	26 500,00 \$
		4/6	1 965 50,00 \$
		3/6	30 753 5,00 \$
Ventes totales : 690 115,50 \$			
Lotto Instant Double Jeu 49	2003-08-30		
		01 07 37 41	82 609,76 \$
		03 07 13 22	260 96,15 \$
		01 06 13 43	97 257,73 \$
Extra	2003-08-29	Extra	2003-08-30
NUMÉRO	LOT	NUMÉRO	LOT
133417	100 000 \$	952621	100 000 \$

*Seules les sélections participant au Loto 6/49 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... **BIEL BOE TRO** T.M.A. 505-RUB

LE DEVOIR

LE MONDE

Dans la bande de Gaza

Les « opérations de liquidation » se poursuivent

Bataille décisive entre Arafat et Abbas, jeudi

AGENCE FRANCE-PRESSE

Gaza — L'armée israélienne a tué hier dans la bande de Gaza un activiste du mouvement radical Hamas poursuivant ses « opérations de liquidation » malgré des critiques du représentant européen Javier Solana qui devait être reçu dans la soirée par le premier ministre Ariel Sharon.

L'activiste du Hamas, Khader Al-Hossari, 36 ans, a été tué et quinze personnes ont été blessées lorsqu'un hélicoptère d'assaut a tiré au moins trois roquettes sur une voiture à Gaza.

Selon des témoins, la voiture visée transportait des activistes du mouvement islamiste, dont deux ont pu prendre la fuite. Les personnes blessées sont pour la plupart des passants et des passagers d'autres voitures qui circulaient dans le secteur, selon les témoins.

Il s'agit du sixième raid israélien de ce type en douze jours.

Dimanche, M. Solana avait exprimé de sérieuses réserves contre ce type d'opérations. Sa porte-parole a qualifié hier ces actions de « meurtres extra-judiciaires » estimant qu'elles ne contribuent pas à instaurer la confiance, et qu'il faut les éviter. Les responsables israéliens affirment en revanche qu'il s'agit d'« actions préventives » frappant des auteurs d'attentats ou

ceux qui les envoient et qu'ils entendent les poursuivre.

Le chef d'état-major israélien, le général Moshé Yaalon, a informé hier le gouvernement que l'armée était prête à lancer une opération d'envergure dans la bande de Gaza, engageant une brigade entière si les tirs de roquettes Qassam se poursuivent contre Israël.

Il a indiqué que depuis l'attentat suicide de Jérusalem le 19 août, qui avait fait 21 morts, le nombre d'alertes à la bombe par jour en Israël est monté de sept à treize.

Par ailleurs sur le plan politique, le président du Parlement palestinien Ahmed Qoreï réunit la Chambre jeudi pour tenter de concilier le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat et son premier ministre Mahmoud Abbas qui, dit-il, ne peuvent plus travailler ensemble tant les divergences sont grandes entre eux. Nombre de responsables et députés du mouvement Fatah que dirige M. Arafat, et dont fait partie M. Abbas, ont été jusqu'à qualifier le conflit de « bataille décisive » qui donnera le ton à une nouvelle étape dans l'histoire politique palestinienne. Les deux dirigeants ont engagé une lutte pour le contrôle des services de sécurité palestiniens. Selon le quotidien *Al-Ayam*, cette question sera débattue lors de la réunion du Conseil législatif palestinien (CLP, Parlement).

Interrogé par ce journal palestinien, proche de l'Autorité palestinienne, Ahmed Qoreï a estimé que « le conflit est devenu intolérable, car les divergences sont telles entre les deux dirigeants qu'ils ne peuvent plus travailler ensemble ».

Selon M. Qoreï, « désormais, il ne s'agit plus d'aplanir les différends [...] Le conflit entre MM. Arafat et Abbas ne peut être résolu que s'ils acceptent de travailler ensemble ».

M. Qoreï, considéré comme le troisième homme important après MM. Arafat et Abbas au sein de la direction palestinienne, a tenté, jusqu'à présent, de jouer le rôle de médiateur. M. Abbas veut prendre le contrôle de tous les services de sécurité. En tant que détenteur du portefeuille de l'Intérieur, il ne contrôle que trois des branches des forces de sécurité palestiniennes: la police, la défense civile et la sécurité préventive.

Les 35 à 40 000 membres de la Force de sécurité nationale ainsi que d'autres unités comme le renseignement, la marine et la police aux frontières sont quant à eux sous le commandement de M. Arafat. La crise ne date pas d'hier. Elle remonte au début de l'année lorsque M. Arafat a refusé l'idée de créer un poste de premier ministre. Le poste avait finalement été créé à la suite de fortes pressions internationales.

La police israélienne blâmée

REUTERS

Jérusalem — La commission d'enquête sur la mort de treize Arabes israéliens tués il y a trois ans par des policiers lors de manifestations pro-palestiniennes a réprimandé hier la police mais n'a pas recommandé de sanctions contre Ehoud Barak, premier ministre à l'époque.

Le rapport de la Commission Or, nommée par le gouvernement en octobre 2000, peu après le début de la deuxième intifada, pourrait aggraver les tensions au sein de l'État hébreu entre Juifs et Arabes.

La commission, composée de trois membres de la Cour suprême, a en effet imputé la responsabilité des violences aussi bien aux dirigeants juifs qu'aux dirigeants arabes.

Mais elle n'a pas recommandé de poursuites judiciaires à l'encontre de Barak, ce qui devrait permettre à l'ancien dirigeant du Parti travailliste de faire un retour attendu à la vie politique.

« Nous regrettons que la commis-

sion ait été affectée par des considérations politiques », a déclaré à la presse Chaouki Khatib, président du comité de surveillance arabe israélien. La commission a néanmoins accusé la police de préjugés contre les Arabes. Elle a également recommandé le renvoi de plusieurs responsables importants des forces de police et a demandé à ce que d'autres ne soient plus autorisés à occuper des postes importants.

Elle a aussi qualifié d'irresponsable l'usage de balles réelles contre les manifestants pro-palestiniens qui jetaient des pierres.

Mais la commission a également accusé les dirigeants de la minorité arabe israélienne d'avoir attisé les tensions politiques en Galilée, dans le nord d'Israël.

La commission Or critique également le premier ministre travailliste de l'époque, Ehoud Barak, qui avait publiquement donné son « feu vert » à la police pour réprimer les manifestations alors qu'il tentait de sauver des discussions de paix avec les Palestiniens.

« M. Barak n'a pas été suffisam-

ment conscient et attentif, en tant que premier ministre, à ce qui se passait dans la partie arabe, ce qui a créé la possibilité de voir éclater des émeutes importantes », peut-on lire dans le rapport.

Mais aucune sanction n'est demandée contre Barak. Le rapport recommande seulement que Shlomo Ben-Ami, alors ministre de la Sécurité intérieure et désormais retiré de la vie politique, ne soit pas autorisé à occuper d'importantes fonctions dans le domaine de la sécurité. « Barak s'en sort presque blanchi. Il aurait dû être sévèrement critiqué, au moins, et interdit de retour à la politique », a déclaré Hassan Assalla, dont le fils a été tué par les forces de police.

Selon des experts, ce rapport pourrait cependant servir de base à des poursuites civiles et les familles des victimes ont promis de se battre.

« Je vois cela comme la première étape d'un long processus pour amener devant la justice ceux qui sont responsables du meurtre de notre enfant », a ainsi déclaré Assalla.

ENCORE mieux !

... Pour moi !

proximité décisions accélérées
services de qualité simplicité autonomie
efficacité respect identités

... Pour le nouveau Montréal !

ouverture sur le monde
vitalité métropole
équité mise en commun

LA VILLE S'AMÉLIORE !

VOUS ÊTES tous cordialement INVITÉS aux séances d'information sur le nouveau projet de modèle d'organisation de la ville.

Mardi
2 septembreMAISON DE LA CULTURE DE
POINTE-AUX-TREMBLES
14001, rue Notre-Dame Est
(angle boul. De La
Rousselière)
19 hD'autres séances d'information
auront lieu au cours
des prochaines semaines.Mercredi
3 septembreÉNAP (AMPHITHÉÂTRE)
4750, rue Henri-Julien
(au sud du boul. St-Joseph)
19 hBUREAU D'ARRONDISSEMENT
DE LASALLE
SALLE DU CONSEIL
55, Ave. Dupras
19 hJeudi
4 septembreBIBLIOTHÈQUE DE
L'ARRONDISSEMENT
DE SAINT-LÉONARD
8420, boul. Lacordaire
(angle boul. Robert)
Salle 2
19 hCENTRE COMMUNAUTAIRE
DE PIERREFONDS
14068, boul. Gouin Ouest
(angle rue René-Émard)
19 h

Montréal

UNE VILLE À RÉUSSIR ENSEMBLE

L'actualité
sur le vif

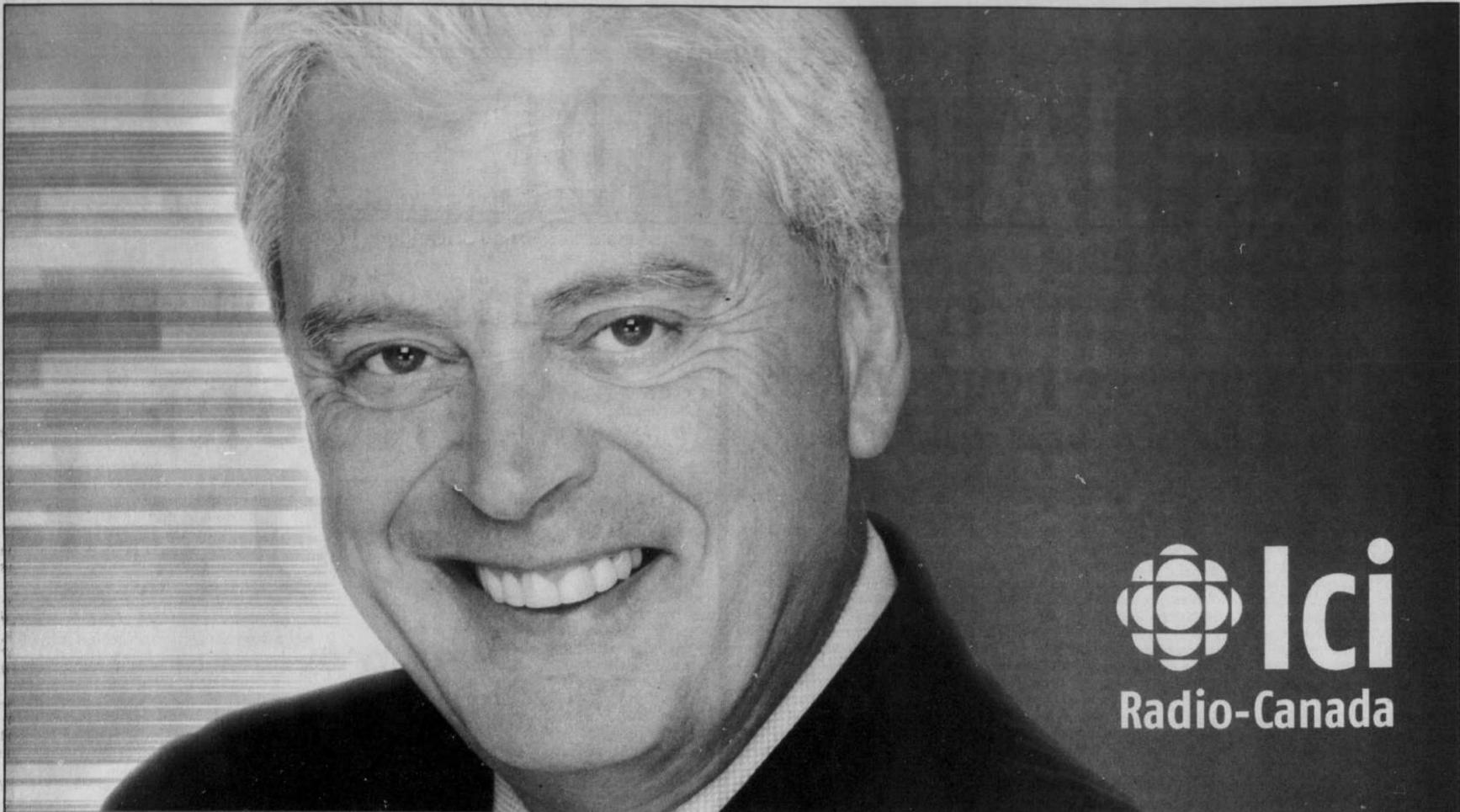
DÉSAUTELS

► dès 15h

Réalisation : Ginette Viens


95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/desautels



**SIMON DURIVAGE VOUS RACONTE
LA JOURNÉE.**

AUJOURD'HUI, UNE NOUVELLE CHANGERA PEUT-ÊTRE VOTRE VIE. AVEC TOUTE SON ÉQUIPE,
SIMON DURIVAGE VOUS RACONTE À SA FAÇON LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DU JOUR.

Aujourd'hui en semaine **17 h**

www.radio-canada.ca/aujourd'hui

•RÉALISATION-COORDINATION : GERMAIN THIBAUT

LE TÉLÉJOURNAL 22h

On le vit avec vous



Réalisation-coordination: Carole-Anne Petit
www.radio-canada.ca/telejournal

GILLES GOUGEON, DU LUNDI AU JEUDI
CÉLINE GALIPEAU, DU VENDREDI AU DIMANCHE

EN PLUS D'ABORDER LES GRANDS ÉVÉNEMENTS D'ICI ET D'AILLEURS,
ILS EN EXPLIQUENT LES RÉPERCUSSIONS SUR VOTRE VIE QUOTIDIENNE.

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Commission d'enquête sur la mort du scientifique britannique

Fin du cessez-le-feu du PKK

Diyarbakir (Turquie) (AFP) — Le principal groupe armé rebelle kurde de Turquie, le PKK (parti des travailleurs du Kurdistan), a mis fin hier à son cessez-le-feu unilatéral décrété il y a quatre ans, estimant que les mesures prises par Ankara à l'encontre des séparatistes avaient forcé ces derniers à reprendre les armes. «Nous avons réévalué la situation et nous annonçons que le cessez-le-feu unilatéral prend fin ce 1^{er} septembre, et qu'il ne pourra se poursuivre que s'il est bilatéral», déclare le PKK dans un communiqué diffusé par l'agence de presse pro-kurde Mésopotamie MHA, basée en Allemagne. Le PKK, rebaptisé Kadek, avait déclaré un cessez-le-feu unilatéral en 1999, peu de temps après l'arrestation de son chef, Abdullah Ocalan, condamné à la prison à vie pour «trahison» et «séparatisme». Plus de 36 000 personnes ont été tuées dans la région depuis le début de la guérilla armée en 1984.

Suspense à Téhéran

Téhéran (AFP) — L'Iran a maintenu le suspense hier sur ses intentions au sujet d'inspections inopinées de ses installations nucléaires, en recommandant «d'attendre pour voir», à une semaine d'une réunion peut-être capitale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le gouvernement et les Affaires étrangères ont cependant signifié que la République islamique n'était pas liée par la date du 8 septembre. «Nous avons une semaine jusqu'au 8 septembre» et la réunion du conseil des gouverneurs, l'exécutif de l'agence chargée de veiller pour l'ONU à la non-prolifération nucléaire, «alors attendez avec nous pour voir si l'Iran va signer ou pas» a déclaré devant la presse le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Hamid Reza Assefi. L'Iran est pressé de toutes parts de signer le protocole additionnel au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), ce qui permettrait à l'AIEA de procéder sans préavis à des inspections poussées des sites iraniens, déclarés ou non à l'AIEA, et garantirait plus fermement qu'il ne construit pas de bombe atomique.

Militaires argentins libérés

Buenos Aires (AFP) — Le juge argentin Rodolfo Canicoba Corral a annoncé hier qu'il avait signé la mise en liberté des militaires emprisonnés, y compris Alfredo Astiz, dont l'Espagne a renoncé à demander l'extradition. Cette décision s'applique à toutes les personnes interpellées qui ne sont pas sous le coup d'autres instructions en Argentine, a-t-il précisé à la presse. Les anciens chefs de la junte militaire sous la dictature (1976-1983) Jorge Videla et Emilio Massera devront ainsi rester à la disposition de la justice qui les accuse d'avoir fait enlever les enfants d'opposants morts sous la torture. Resteront également en prison ou aux arrêts domiciliaires, pour les mêmes chefs d'accusation, Carlos Guillermo Suarez Mason, Jorge Eduardo Acosta, Ruben Franco, Juan Carlos Rolon et Hector Febres Mendez. Le nombre exact de militaires en passe d'être libérés n'était pas immédiatement disponible en début de soirée.

Un héros à Monrovia

Monrovia (Reuters) — Des dizaines de milliers de Libériens ont applaudi hier le président nigérian Olusegun Obasanjo en visite à Monrovia. Obasanjo a joué un rôle central dans la résolution du conflit au Libéria en envoyant des troupes de maintien de la paix et en offrant l'asile à l'ancien président libérien Charles Taylor. La foule, portant de petits drapeaux verts et blancs, les couleurs du Nigeria, a salué le convoi d'Obasanjo et du président libérien par intérim Moses Blah, qui ont traversé les rues de la capitale. «Nous voulons la paix, plus la guerre», ont scandé les habitants et Obasanjo, levant son poing serré, leur a répondu: «Vous aurez la paix.» Cette scène a rappelé l'accueil réservé aux soldats de la paix nigériens arrivés mi-août à Monrovia afin de préserver un accord de paix fragile entre les rebelles et le gouvernement. Ils sont près de 1500 aujourd'hui sur environ 2000 soldats présents.

Kelly s'est senti «trahi», dit son épouse

KATHERINE BALDWIN
REUTERS

Londres — David Kelly s'est senti «trahi» lorsque son nom a été cité comme la source d'un reportage de la BBC affirmant que le gouvernement britannique avait exagéré la menace irakienne avant la guerre, a déclaré hier la veuve de l'expert en armement retrouvé mort en juillet.

«Il a dit qu'il avait l'impression qu'on l'avait complètement laissé tomber, qu'il se sentait trahi», a déclaré Janice Kelly lors de son témoignage devant la commission d'enquête indépendante chargée de faire la lumière sur le décès de son mari, dont le corps au poignet tranché a été retrouvé près de chez lui, faisant penser à un suicide.

Priée de dire par qui il s'était senti trahi, elle a répondu: «Je pense qu'il voulait dire le MoD [le ministère de la Défense], parce que ce sont eux qui ont dans les faits livré son nom en pâture au public.»

Le scientifique de 59 ans s'est donné la mort après avoir été désigné comme la source d'un reportage de la BBC laissant entendre que le gouvernement avait exagéré certaines informations concernant l'armement de l'Irak pour justifier une guerre.

Outré par la diffusion de ce reportage, le gouvernement avait exigé que la BBC révèle ses sources. La chaîne a refusé, mais Kelly a avoué à certains de ses collègues du ministère qu'il avait pu être la personne à l'origine de ces affirmations.

Son nom a alors été rendu public, et il a dû subir un interrogatoire éprouvant devant une commission parlementaire. Deux jours après, son corps sans vie était retrouvé dans un bois proche de son domicile.

Devant la commission d'enquête hier, Janice Kelly a déclaré que son mari avait reçu l'assurance de son supérieur et de responsables du ministère que son nom ne serait pas révélé au public, ce que le service de pres-

STEPHEN HIRD REUTERS
Janice Kelly avant son témoignage, hier.

se du ministère a pourtant fait au bout de quelques jours. La veuve du scientifique a également raconté combien son époux, un ancien inspecteur de l'ONU ayant fait des dizaines de voyages en Irak, avait été

blessé par les termes utilisés pour le qualifier par le ministère, qui l'a présenté comme un responsable de moyenne importance, un subalterne.

«Il a été profondément, profondément blessé. On l'a traité de moucheron, je crois que c'est l'expression qu'il avait utilisée», a-t-elle dit, ajoutant que les jours précédant sa comparution devant la commission parlementaire avaient été très difficiles.

«Je ne l'ai jamais vu aussi malheureux qu'à ce moment-là», a dit Janice Kelly.

Durant les jours qui ont suivi, David Kelly était selon elle très troublé. «Il était extrêmement contrarié, nous l'étions tous les deux, très anxieux, très stressés», a-t-elle dit.

Évoquant le matin de la mort de son mari, elle a déclaré: «J'étais moi-même malade physiquement, car il avait l'air tellement désespéré. Il avait l'air abattu, ailleurs. Je pensais qu'il avait tout simplement le cœur brisé.» «Il était comme rétréci, mais je n'imaginai pas à ce moment-là ce qu'il allait faire ensuite.»

L'une des filles de David Kelly ainsi que sa sœur, Sarah Pape, ont également témoigné hier devant la commission. Cette dernière a affirmé que son frère s'était employé à convaincre sa famille de la nécessité d'une intervention armée en Irak.

«Il était absolument et complètement convaincu qu'il n'y avait sans doute pas d'autre solution qu'un changement de régime, ce qui avait peu de chance d'arriver de façon pacifique», a-t-elle déclaré.

La commission d'enquête présidée par Lord Hutton fait figure de test pour le gouvernement de Tony Blair fragilisé par le manque de confiance de l'opinion publique, qui l'accuse d'avoir une responsabilité dans la mort de Kelly et lui reproche l'absence de découverte d'armes de destruction massive en Irak.

Si l'enquête n'a jusqu'ici pas permis de confirmer les accusations de la BBC, elle a soulevé des interrogations quant à la violence de la réaction du gouvernement après la diffusion du reportage.

Sur une cassette

Saddam Hussein nie toute implication à Nadjaf

REUTERS

Doubaï — Une voix présentée comme celle de Saddam Hussein a démenti sur une cassette audio diffusée hier par la chaîne de télévision al-Jazira toute implication de sa part dans l'attentat de Nadjaf qui a coûté la vie vendredi à un haut dirigeant chiite.

«Les envahisseurs infidèles accusent, sans preuve, les partisans de Saddam Hussein après l'assassinat du dirigeant chiite Hakim», déclare la voix. «Saddam ne se l'attribue pas.»

L'ayatollah Mohamed Bakr al Hakim, l'un des plus hauts responsables de la communauté chiite majoritaire en Irak, a été tué dans l'attentat de Nadjaf, ainsi que 82 autres personnes.

Les Etats-Unis et plusieurs membres du Conseil intérimaire de gouvernement irakien (CIG) formé par les Américains ont attribué cet attentat à Saddam Hussein et à ses fidèles. Cinq Irakiens ont été arrêtés dans le cadre de l'en-

quête. De l'avis de certains analystes, les auteurs de l'attentat pourraient aussi être des militants politiques en désaccord avec la politique modérée d'Hakim vis-à-vis des Américains.

Le dernier enregistrement audio attribué à Saddam Hussein diffusé par al-Jazira remonte au 1^{er} août. L'enregistrement débute par un verset du Coran qui demande aux musulmans de considérer attentivement des accusations avant de les croire. «Beaucoup parmi vous ont peut-être entendu les serpents cracher leur venin», poursuit la voix, apparemment en référence aux accusations des Etats-Unis et du CIG. «Il se sont empressés de nous accuser avant d'avoir aucune preuve», a-t-il ajouté.

«Ont-ils fait cela pour détourner l'attention loin de ceux qui ont vraiment fait cela, ou étaient-ils tout simplement pressés? Ils doivent donner aux gens des détails sur leurs accusations et leur enquête.» L'ayatollah Hakim était le chef du Conseil suprême

pour la révolution islamique en Irak (CSRI). Après 20 ans d'exil en Iran, il était rentré en Irak au printemps à la suite du départ du pouvoir de Saddam Hussein. Plusieurs enregistrements attribués à l'ancien président irakien ont été diffusés ces derniers mois par les chaînes al-Jazira et al-Arabia. La chaîne de télévision libanaise LBC a diffusé la cassette dans son entier, sur laquelle la voix appelle les Irakiens à intensifier leurs attaques contre les forces d'occupation étrangères et leurs alliés.

Par ailleurs, le Conseil intérimaire de gouvernement irakien a nommé hier 25 ministres qui auront la difficile tâche de tenter de ramener la sécurité dans l'Irak de l'après-Saddam Hussein. La principale surprise vient de la nomination d'Ibrahim Bahr al Ouloum, un chiite de retour d'exil, à la tête du puissant ministère du Pétrole, principale source de revenus de l'Irak.

Ouloum était peu connu dans ce secteur. Il a cependant travaillé dans l'industrie pétrolière au Koweït.

Bush défend sa politique économique

ASSOCIATED PRESS

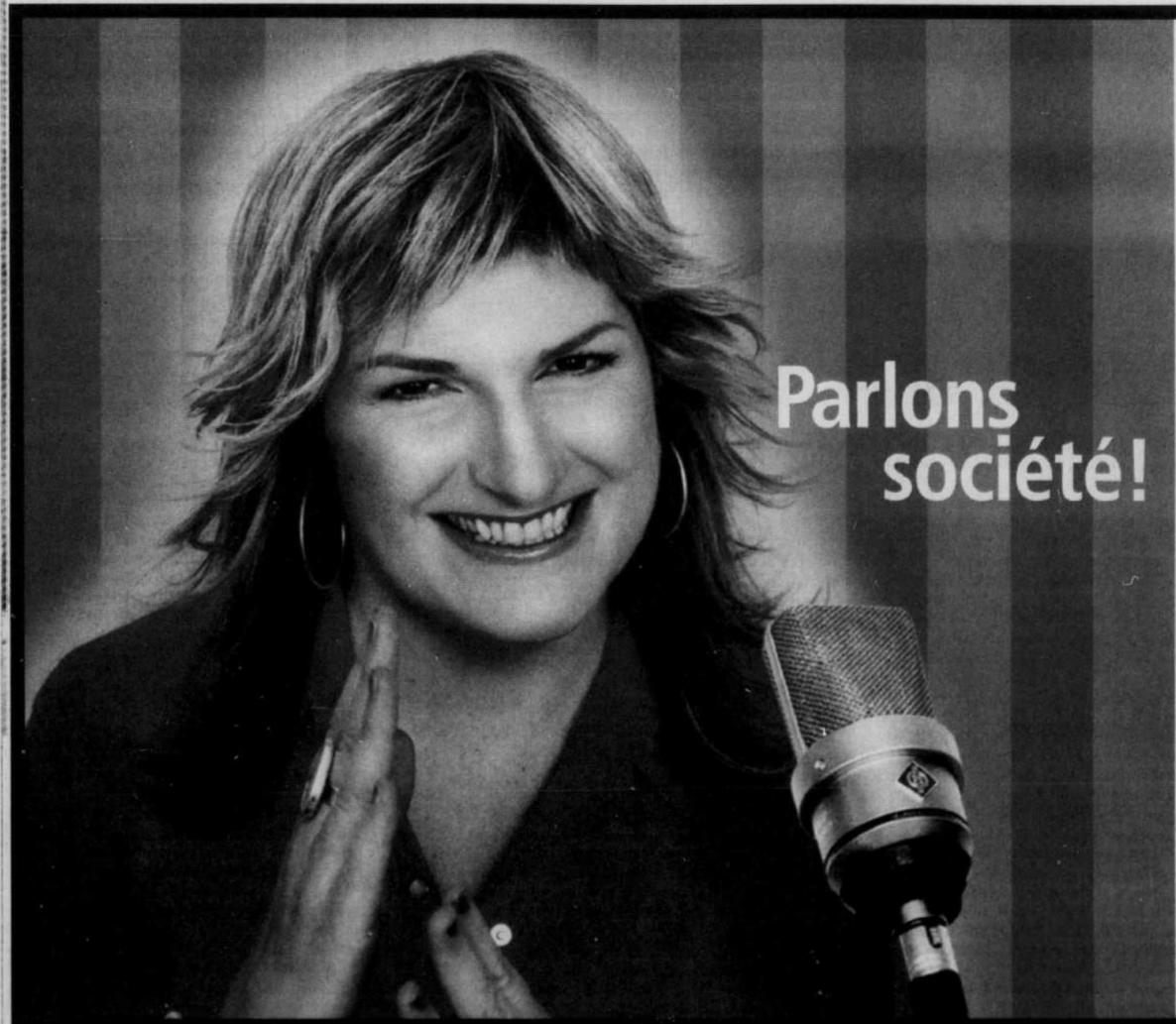
Richfield, Ohio — Le président américain George W. Bush a vigoureusement défendu hier dans l'Ohio ses baisses d'impôts, après les critiques du camp démocrate, expliquant qu'il devait agir de façon agressive pour aider une économie «encore chaotique».

Promettant des jours meilleurs, Bush a profité de sa visite dans un fief important de la lutte syndicale, à l'occasion du Labour Day, pour promettre une nouvelle fois des créations d'emplois. Les Etats-Unis enregistrent actuellement un taux de chômage de 6,2%.

«Nous sommes déterminés à aider ceux qui ont un travail à garder un travail, et ceux qui cherchent un travail à trouver un travail», a-t-il déclaré devant des membres du syndicat international des ingénieurs, qui représentent 400 000 salariés aux Etats-Unis et au Canada. «C'est l'engagement de cette fête du Travail.»

Il a rappelé que l'économie américaine avait connu un certain nombre de chocs, tels que les attentats du 11 septembre 2001 et les scandales financiers.

Il a expliqué qu'il avait pris plusieurs décisions pour protéger le pays du nouveau terrorisme et qu'il travaillait avec le Congrès sur une loi qui permettrait une meilleure responsabilité financière des chefs d'entreprise. «Pourtant, l'économie était toujours chaotique, donc nous avons dû voter des baisses d'impôts.» «Ce qui m'intéresse, c'est de résoudre les problèmes rapidement», a ajouté M. Bush. «Je veux qu'il y ait plus de gens au travail, mais nous avons fait la bonne chose en baissant les impôts.» La fête du Travail, qui est célébrée le 1^{er} septembre aux Etats-Unis, marque traditionnellement le lancement de la campagne électorale.

Parlons
société!

BAZZO

- dès 9h

Réalisation : Danielle LeBlanc

 95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/indicatifpresent

É D I T O R I A L

Un automne chaud?

Le sondage Léger Marketing dont *Le Devoir* publiait les résultats vendredi et samedi montre bien que la population ne regrette pas le choix fait lors des dernières élections, il y a presque cinq mois. «La lune de miel se poursuit», disait le titre de notre manchette. Si tel est le cas, ne serait-ce pas parce qu'on n'a encore rien vu des changements promis ?



Jean-Robert Sansfaçon
♦ ♦ ♦

Si l'on se fie aux résultats de ce premier sondage exhaustif effectué depuis l'élection du Parti libéral, en avril dernier, les électeurs québécois sont plutôt satisfaits des premiers mois du gouvernement Charest. Il y a même plus de gens qui se disent satisfaits du gouvernement (53 %) qu'il y en a qui voteraient pour le Parti libéral (48 %) si des élections avaient lieu présentement ! Voilà une bonne nouvelle pour M. Charest et son équipe qui en auront bien besoin pour mettre en branle des réformes dont certaines ne manqueront pas de provoquer la grogne. Entre donner son accord de principe lors d'un sondage et appuyer une mesure une fois qu'on en connaît les conséquences pour soi-même et les siens, l'écart peut se révéler considérable.

Ainsi, parmi les idées libérales qui reçoivent l'appui d'une majorité de personnes interrogées par Léger Marketing, il y a le changement à la Loi de l'assurance auto. Si le gouvernement va de l'avant, les victimes d'accidents de la route pourront poursuivre les chauffards afin d'obtenir dédommagement. Or, si jamais cet amendement devait entraîner une hausse des primes d'assurances, il y a fort à parier que l'appui dont bénéficie le gouvernement fondrait comme neige au soleil.

En revanche, certains changements qui reçoivent déjà la bénédiction d'une majorité de citoyens, comme l'augmentation des tarifs de garde et leur modulation en fonction du revenu, continueront d'alimenter la popularité des libéraux si ces derniers ont la présence d'esprit d'accompagner la réforme d'une bonification des conditions faites aux familles dont les enfants ne fréquentent pas les garderies. Dans cette éventualité, ce sont les organisations communautaires et syndicales qui ne manqueront pas de manifester bruyamment leur opposition à toute réforme qui n'ira pas dans le sens de l'universalité d'accès à un réseau public à prix très bas.

De ce premier sondage de la rentrée, on peut aussi tirer la conclusion plus générale que les priorités des Québécois n'ont pas changé malgré l'élection d'un gouvernement libéral. Et si leur choix coïncide avec celui du gouvernement en ce qui a trait à la santé que 71 % des répondants placent au premier rang des priorités, il en va autrement pour la réduction des impôts qui vient au troisième rang (27 %), derrière la lutte contre la pauvreté (40 %). Plus encore: au lieu de réduire les impôts tel que promis, une majorité de répondants disent préférer qu'on ne touche pas aux tarifs des services publics si pour faire baisser les premiers il faut augmenter les seconds, ce qui est le cas de l'électricité.

Dans l'ensemble, les Québécois disent n'avoir encore observé aucun changement digne de ce nom dans l'administration des affaires publiques depuis l'élection d'un gouvernement libéral. Même en santé ou une proportion intéressante de répondants (35 %) est confiante de voir le ministre Philippe Couillard améliorer la situation, les trois quarts soutiennent que les services sont restés les mêmes depuis les élections et la majorité (53 %) croit que la nomination du docteur n'y changera rien. Voilà une perception qui diverge du discours du premier ministre qui affirmait récemment que les choses s'étaient améliorées de façon significative depuis son arrivée au pouvoir.

Il y a seulement cinq mois que le gouvernement Charest a été élu. Il est donc normal que la population qui l'a choisi l'appuie toujours. Cela dit, compte tenu des dossiers qui sont sur la table dont celui des négociations avec les employés de l'État, il faut s'attendre à un automne chaud. Bien des projets mis en avant par le gouvernement Charest recueillent une certaine sympathie de cette majorité que l'on dit silencieuse, mais la plupart suscitent aussi l'opposition d'une forte minorité bien organisée et rompue aux jeux médiatiques.

Par ailleurs, une lecture plus fine du sondage nous apprend que les francophones, majoritaires sur la plus grande partie du territoire, sont toujours plus réticents à suivre Jean Charest dans ses réformes que les non-francophones. Ainsi, alors qu'un non-francophone sur cinq seulement se dit insatisfait du gouvernement Charest à ce jour, chez les francophones, la proportion grimpe à un sur deux ! C'est dire l'importance pour le gouvernement de se rapprocher des attentes des francophones s'il ne veut pas que la lune de miel qui lui est consentie à l'heure actuelle ne tourne trop rapidement au cauchemar.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

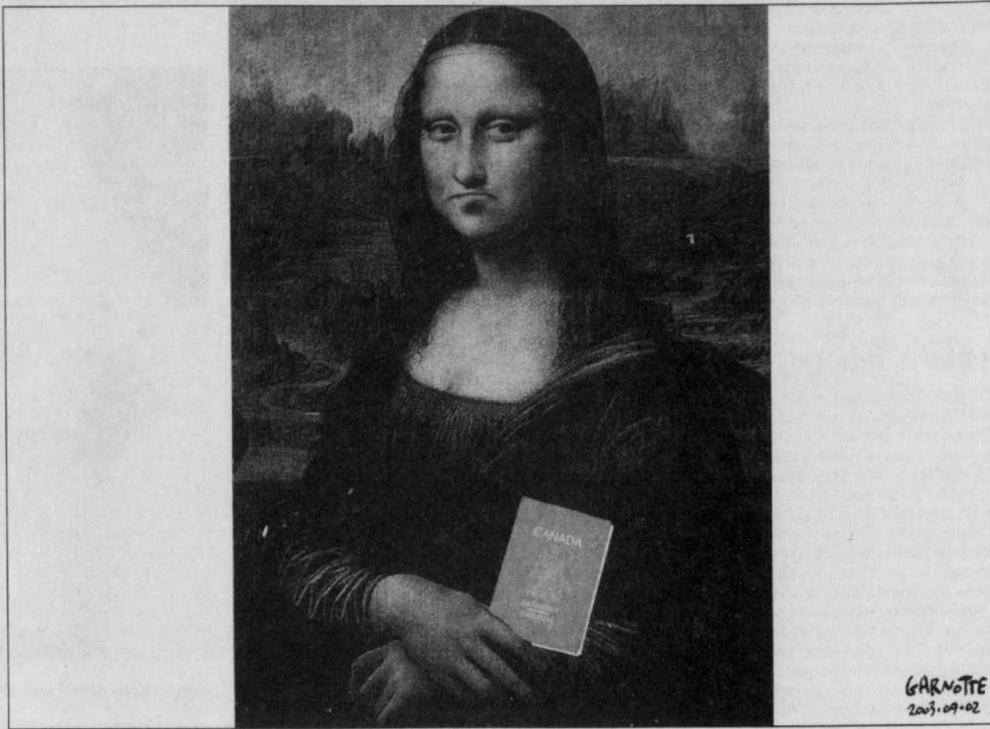
LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Le Québec des solidarités

Alors que les souverainistes se questionnent, je me permets de leur proposer de sortir de l'isolement où depuis trop d'années ils se congratulent ou se disputent entre eux.

Les jeunes générations ont été habituées, grâce à la loi 101, à côtoyer dans leurs années de formation beaucoup de communautés culturelles différentes. Plusieurs se sont liés d'amitié avec des jeunes de ces communautés pour un enrichissement réciproque très précieux. Par ailleurs, le fait de parler anglais à l'occasion et de côtoyer en partie la vie culturelle des anglo-québécois ne leur crée généralement ni sérieux problèmes, ni sentiment d'infériorité. Si le fait français demeure toujours très présent sur ce territoire dont les racines, l'histoire et les combats ont été dans le sens de la préservation de ce patrimoine unique en Amérique du Nord, il faudra peut-être voir autrement les conditions de sa continuité pour l'avenir.

Le Québec français doit se maintenir et s'approfondir avec une relative complexité des diverses communautés qui l'habitent. Tout en reconnaissant l'indispensable héritage du mouvement souverainiste, j'invite ceux qui y adhèrent à consentir à une certaine réévaluation des paramètres de leur combat et des attitudes qu'ils maintiennent pour l'exprimer. Réévaluation sans doute difficile, mais combien nécessaire alors que cette option semble en lent déclin et qu'un parti fédéraliste est au pouvoir pour au moins quelques années.

Jacques Léger

Morin-Heights

Le 27 août 2003

Tu me les casses avec ton cinoche à la con!

Commençons par le commencement, je suis une jeune fille de 18 ans qui partage sa vie entre l'école, ma famille, mon copain, mes ami(e)s, mon travail et, bien sûr, ma grande passion qui est le cinéma. J'adore tous les styles de films, en particulier, ceux basés sur des histoires des jeunes de 15 à 20 ans. Je parle bien des films que la plupart des critiques cotent rarement avec plus d'une étoile. Ils ont raison, du point de vue contenu c'est plutôt faible, mais le divertisse-

ment est garanti. C'est donc pourquoi je vais les voir au cinéma, je les loue et je les achète. Mes chouchous, si je puis dire, sont *Folies de Graduation* et sa suite. (Bien sûr, tous les goûts sont à discuter. Les miens ne sont pas importants dans cet article, c'est seulement à titre d'exemple.) La deuxième partie est encore meilleure que la première et c'est avec impatience que j'attends sa sortie en vidéo pour avoir la chance de la revoir.

Mais quelle déception j'ai eue en constatant que la traduction avait été faite pour la France! Les voix, les surnoms, les expressions et même le nom d'un personnage étaient différents. Je voulais l'acheter, mais j'ai changé d'avis. A quoi bon ajouter ce «classique à l'accent français-de-France-ma-chère» à ma collection si je ne comprends même plus les farces. Franchement, Monsieur Le Blanc, pensez-vous vraiment ce que vous avez écrit dans votre article du 18 août? Si le doublage en France était si bon, nous devrions au moins nous attendre à retrouver les mêmes prénoms dans les suites. Je suis habituée à voir de mauvaises traductions, mais, tant que ça, jamais. J'ai tellement ri au cinéma en voyant *Folies de graduation 2* dans sa version française d'ici que c'est étrange de voir à quel point je me suis morfondue dans mon salon.

Et malgré ce que certains diront, ce n'est pas parce que je l'avais déjà vu! Je suis une personne qui aime voir et revoir les mêmes films. Que va-t-il arriver avec la fin de cette trilogie (dont le doublage est fait au Québec, Dieu merci!) qui vient tout juste de sortir en salles. Universal, Touchstone, Warner Bros. et Cie semblent peu se soucier des acheteurs francophones d'Amérique. Les trois films que j'ai mentionnés plus haut ne sont pas les seuls à être «mésadaptés» de la sorte. Je n'ai qu'à penser à *Spiderman*, *Zoolander*, *Ali* et autres. La liste n'en finit plus. Le pire de tout ça, c'est celle que nous voyons en salles. Les génies du marketing des «Majors» du cinéma devraient refaire leurs devoirs...

Myriam F. Charland

Étudiante de deuxième année en cinéma au cégep de Saint-Jérôme

Un faux problème

Monsieur Jean Chrétien est un personnage considérable, capable de courage politique, comme il l'a prouvé en maintes occasions, et l'on peut dire, au terme d'une carrière politique toute à son honneur, qu'il a bien mérité de la patrie. Mais comme c'est souvent le cas pour les personnages d'envergure, il est parfois capable d'erreurs à la mesure de sa haute taille. Sa récente déclaration sur le mariage gai, au nom d'une prétendue ouverture d'esprit, en est un exemple patent. M. Chrétien affirme que l'on ne peut leur refuser ce droit, aux homosexuels, et ce, au nom de la Charte des droits et libertés. Là, M. Chrétien, je vous arrête! Si un citoyen vous réclamait la Lune, au nom de ce même principe, vous invoqueriez le simple bon sens pour dire non à sa requête!

Dans le cas présent, il ne s'agit que de refuser la confusion des genres, de ne pas permettre que l'on place le beurre d'arachide dans le carré aux carottes... et le tour est joué. Pour bien savoir ce qu'est une chose, il faut retourner à sa définition.

Une longue tradition a défini le mariage comme une institution qui sanctionne l'union d'un homme et d'une femme pour donner à leur amour une expression totale, et pour assurer par la procréation d'enfants la perpétuation du genre humain. Voilà la définition du mariage selon la loi naturelle (l'Église n'a fait qu'y ajouter l'indissolubilité en en faisant un sacrement).

M. Chrétien reconnaît d'une certaine manière l'invalidité de ce débat quand il dit qu'un référendum sur cette question serait une perte de temps et d'argent. Ce qui est gênant en ce moment, c'est qu'il mêle tout, la religion, les droits humains, la fierté gaie, etc.

Rien ne s'oppose à l'invention d'une formule qui, comme en France par exemple, donne aux couples homosexuels stables des avantages sociaux et économiques, ce qui n'est que justice. Mais voter une loi qui ferait d'une telle union un vrai mariage est une négation du bon sens, une totale aberration. Ce sont les derniers publics qui font vivre nos parlementaires et ils ont mieux à faire que de chercher des solutions à de faux problèmes.

Claude Lagacé

Professeur à la retraite

LIBRE OPINION

Dépasser la National Policy dans le cadre de l'ALENA

LUC-NORMAND TELLIER

Département d'études urbaines et touristiques UQAM

«*Timeo Danaos, et dona ferentes*», disaient les Romains, qui redoutaient les Grecs porteurs de cadeaux. Après avoir lu la prise de position en faveur du train rapide Québec-Windsor de Jean Léveillé et Normand Parisien, de Transport 2000, qui dénoncent comme «peu sérieux» le projet d'un TGV entre Montréal et New York, je serais tenté d'écrire: «*timeo exercitatos, et certa ferentes*» — «je crains les experts porteurs de certitudes».

N'y a-t-il pas lieu en effet de craindre les experts en transport qui nous ont donné successivement la voie maritime du Saint-Laurent aux déficits sans fin et aux dommages immenses pour l'économie montréalaise, Mirabel, cet éléphant blanc qu'on n'est pas sur le point d'oublier, et les autoroutes «avortées» 25 et Ville-Marie?

Les porte-parole de Transport 2000 commencent leur texte en exprimant un mépris empreint de politesse envers ceux qui ne pensent pas comme eux en écrivant: «*Il y a des citoyens qui s'expriment, experts ou non, ce qui est très bien pour la démocratie et le débat doit se poursuivre*». Quelle condescendance! Suit un plaidoyer en faveur du corridor Québec-Windsor qui se résume, ma foi, à déclarer «peu sérieux» le projet concurrent le plus évident du simple fait qu'il n'est pas en territoire

exclusivement canadien; à déclarer que le meilleur moyen d'implanter un jour un TGV entre Québec et Windsor, c'est d'y construire aujourd'hui un JetTrain (cet argument en convaincra plus d'un, soyons-en sûrs); et à prétendre qu'il suffit d'être en faveur du transport en commun pour favoriser le projet de l'implantation d'un JetTrain entre Québec et Windsor.

Un simple calcul

Étant celui qui a relancé le débat sur le corridor Montréal-New York et lancé l'idée d'une liaison Montréal-New York-Washington, je tiens à souligner qu'il y a un calcul mathématique très simple qui permet à un peu tout le monde (y compris aux experts en transport) de se faire rapidement une opinion sur l'intérêt respectif pour Montréal des liaisons Québec-Windsor et Montréal-New York-Washington. Ce calcul consiste à estimer le potentiel gravitaire des deux projets pour Montréal. Ce potentiel correspond à la probabilité pour Montréal d'attirer des voyageurs sur ces lignes en faisant l'hypothèse logique que cette probabilité sera d'autant plus grande que les agglomérations reliées à Montréal par chaque ligne sont populeuses et d'autant moins grande que ces agglomérations sont éloignées de Montréal.

Pour obtenir ce potentiel, il suffit de diviser les populations des agglomérations reliées à Montréal par leur distance à Montréal élevée au carré et de faire la somme des quotients obtenus. Les données sont les suivantes: l'agglomération de Québec a 0,7 million d'habitants et se trouve à 243 kilomètres de Montréal.

Les chiffres correspondants sont pour Toronto de 4,7 millions d'habitants et 563 kilomètres; pour London de 0,4 million et 758 kilomètres; pour Windsor-Detroit de 4,4 millions et 954 kilomètres; pour Albany de 0,7 million et 370 kilomètres; pour New York de 16,6 millions et 617 kilomètres; pour Philadelphie de 4,4 millions et 766 kilomètres; pour Baltimore de 2,1 millions et 878 kilomètres et pour Washington de 3,9 millions et 984 kilomètres.

Quiconque fera les calculs décrits découvrira que, du point de vue de Montréal, le potentiel gravitaire du projet Montréal-New York-Washington est le double du potentiel gravitaire du projet Québec-Windsor. Or la distance entre Montréal et Washington en passant par New York n'est que de 984 kilomètres, alors que la distance entre Québec et Windsor est de 1197 kilomètres.

Qu'à cela ne tienne, nous disent les «experts» de Transport 2000, la frontière canado-américaine rend la liaison Montréal-New York «peu sérieuse». C'est là, étrangement, l'argument qu'on nous a servi pour nous faire avaler la voie maritime du Saint-Laurent (il fallait alors développer le même corridor Québec-Windsor pour éviter la satellisation par rapport aux États-Unis), puis pour nous faire avaler Mirabel (Montréal, nous disait-on, devait continuer à servir de plaque tournante pour tout le trafic aérien transatlantique vers le Canada). Or, chaque fois, Montréal a été le grand perdant de la grande stratégie pancanadienne.

Les réactions à mon article sur le corridor Montréal-

New York ont été nombreuses. Ce qui m'a surtout frappé, c'est que les mythes de la National Policy ne sont pas morts. Que Montréal puisse privilégier un lien nord-sud plutôt qu'est-ouest est vu par certains comme une trahison. Cela est d'autant plus étonnant que jamais on a reproché à Toronto et au sud de l'Ontario d'avoir basé son économie sur l'industrie automobile américaine et sur les activités des succursales des grandes compagnies américaines. Que Toronto développe des liens puissants avec nos voisins du sud va de soi, mais que Montréal tente la même chose est suspect...

L'ALENA permet enfin à Montréal de diversifier ses alliances en regardant ailleurs que vers Toronto. Pourquoi diable faudrait-il s'en priver quand le bon sens nous y invite? S'il faut pour cela convaincre le gouvernement fédéral américain, quelques états américains et les financiers de la logique d'une liaison ferroviaire rapide Montréal-New York-Washington, faisons-le. Pourquoi serait-il préférable de s'endetter pour réaliser un projet moins rentable plutôt que de financer un projet plus logique et plus économique?

La priorité stratégique de Montréal doit être de se rattacher aussi directement que possible, non pas à Toronto, mais bien à l'axe New York-Los Angeles qui domine l'Amérique du Nord. Or la façon la plus efficace de le faire, c'est de tisser des liens directs avec la conurbation linéaire qui va de New York jusqu'à Washington.

IDÉES

SOVERAINETÉ

Une voie pragmatique et raisonnable

L'offre de partenariat: des nuances s'imposent

MICHEL SEYMOUR
Département de philosophie,
Université de Montréal

Beaucoup de confusion persiste encore au sujet de l'offre de partenariat faite au Canada, après un vote référendaire favorable au projet de souveraineté. Je profite de l'occasion fournie par la publication de l'article de Pauline Marois (*Le Devoir* du 27 août) pour tenter d'apporter quelques éclaircissements sur cette question. Mme Marois écrit que l'acceptation par le Canada de l'offre de partenariat n'est pas conditionnelle à l'accession du Québec à la souveraineté. En cela, elle ne se distingue de personne au sein du mouvement souverainiste. Je ne connais en effet plus personne au sein de ce mouvement qui défende encore l'idée du traité d'union, c'est-à-dire l'idée que le partenariat soit une condition nécessaire à l'accession du Québec au statut de pays indépendant. Le Québec va s'engager dans la souveraineté que le Canada accepte ou non l'offre de partenariat. Cela est clair, mais c'est une toute autre question de savoir si les souverainistes doivent se montrer favorable à l'idée de faire une offre de partenariat au Canada.

Doit-on comprendre que Mme Marois est désormais réticente à l'idée même du partenariat et qu'elle ne voudrait pas faire une telle offre aux Canadiens? Sans doute que non. Et pourtant, ce glissement de sens est bel et bien survenu à la suite de la publication de son article. Certains ont compris qu'elle proposait de biffer du programme péquiste l'idée même de partenariat. Cela donne l'impression qu'elle n'est pas favorablement disposée à l'idée de proposer une union économique et politique avec le Canada.

Il faut voir aussi en quel sens le Québec peut vraiment aller de l'avant dans la réalisation de son projet de souveraineté sans un accord du Canada sur la question du partenariat. Certains militants voudront croire que le Québec peut alors devenir complètement indépendant du Canada. Or, aucun pays ne peut à notre époque se réclamer d'une telle indépendance. Comment faut-il alors comprendre cette idée d'aller de l'avant sans un accord avec le Canada? Cela revient à dire que nous pouvons décider de garder la monnaie canadienne que le Canada le veuille ou non et de maintenir de notre côté la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes qui existe déjà. C'est dire en somme que nous allons maintenir une union économique *de facto* en attendant que le Canada accepte de discuter d'un éventuel

traité, d'un tribunal d'arbitrage, d'un conseil des ministres ou de partenariats sectoriels.

Il ne faut pas prendre pour acquis que le Canada ne voudra pas négocier et qu'il se montrera réfractaire à toute idée d'union économique chapeauté d'institutions minimales qui puissent en assurer le bon fonctionnement. Car s'il adoptait cette attitude, le Canada agirait totalement à l'encontre de ses propres intérêts économiques, politiques et géopolitiques. Ce serait aussi aller à l'encontre des prescriptions de la Cour suprême dans son avis de 1998 portant sur la sécession du Québec. Jusqu'à nouvel ordre, on peut donc présumer que le Canada voudra s'asseoir à la table des négociations après un Oui référendaire pour discuter du maintien d'une union économique. Certains pensent que le Québec doit tout d'abord devenir souverain et discuter ensuite du partenariat, mais tous les experts reconnaîtront que les discussions à ce sujet doivent raisonnablement avoir lieu avant la déclaration de souveraineté.

L'inspiration européenne

Mme Marois souligne aussi qu'elle veut prendre ses distances à l'égard du modèle confédéral européen. C'est peut-être ce qui a incité certains à dire qu'elle voulait biffer le partenariat du programme. Ces dernières années, Bernard Landry s'est en effet fait le promoteur de l'idée que le modèle européen était un type de partenariat dont on devait s'inspirer. Mais il faut comprendre qu'il ne s'agissait que d'un type de partenariat et, au surplus, d'un type dont on ne devait que s'inspirer.

En outre, depuis cette époque, l'Europe a rapidement évolué et ses artisans préconisent maintenant une approche qui apparaît de moins en moins applicable au cas des relations Québec/Canada. Même si les pays européens continuent de conserver la souveraineté juridique et même si les frais de fonctionnement de l'union européenne n'engagent qu'une très faible portion du PNB de chaque pays, les États européens préconisent de plus en plus la création de liens fédératifs. Sans s'engager dans la création d'un État fédéral, les Européens veulent quand même plus qu'une banque centrale, une assemblée de députés européens, une commission européenne et un conseil des ministres. Ils veulent se doter en outre d'une constitution ainsi que d'une politique extérieure commune, et ils veulent qu'un nombre croissant de décisions soient prises à la majorité qualifiée. Ces arrangements sont requis dans le cadre d'une union regroupant plus de 25 pays. Dans un tel cadre, en effet, et dans le contexte d'une union économique qui est encore en construction, il est pratiquement impossible d'envisager le maintien d'un droit de veto réservé à tous les pays.

La situation est très différente pour nous. L'essen-

tiel de l'union économique est déjà mis en place et lorsque le Québec sera un pays indépendant, il n'y aura que deux pays qui pourront tous les deux maintenir leur droit de veto sur la plupart des questions. En outre, nous n'avons pas besoin d'une constitution commune mais seulement d'un traité, et pas besoin d'une assemblée supranationale car, pour éviter le déficit démocratique, nous avons seulement besoin de faire approuver les propositions d'un éventuel conseil des ministres par nos assemblées nationales respectives.

L'un des modèles qui demeurent attrayants pour le Québec et le Canada est celui d'une véritable union confédérale dans laquelle chaque pays aurait un droit de veto sur la plupart des questions et ne serait lié à l'autre pays que par un traité. Mais ce modèle n'a plus grand chose à voir avec celui de l'union européenne.

Négociateur d'abord

Cela étant dit, nous n'avons pas à nous prononcer à l'avance sur un modèle particulier de partenariat. Le modèle qui sera le bon sera celui qui sera négocié par les deux parties après un Oui référendaire. Il faut être deux pour danser le tango, et nous n'avons pas à nous compromettre à l'avance. Mais il importe de développer dès maintenant les différents modèles possibles pour être en mesure de faire un choix éclairé. Il faut en effet se préparer concrètement à faire la souveraineté. Certains voudraient reporter à plus tard les débats sur cette question, mais il ne faut pas que la démarche partenariale fasse l'objet d'une improvisation. Il faut aussi que les intellectuels puissent contribuer à la réflexion sur ce thème, comme sur bien d'autres sujets d'ailleurs.

D'autres estiment qu'il s'agit d'un thème sans importance, mais l'attitude que les souverainistes adopteront à l'égard des Canadiens sera déterminante sur l'opinion publique québécoise. Il faut aussi ne pas oublier que l'union économique qui existe en ce moment avec le Canada est une forme d'intégration économique beaucoup plus poussée que ne l'est l'ALENA ou que ne le serait l'AZLEA. On ne saurait par conséquent substituer l'ALENA à l'union économique actuelle comme type de relations à entretenir avec le Canada, sans que cela n'entraîne des bouleversements importants.

Il importe enfin de rester ouvert au partenariat avec le Canada surtout parce que c'est une voie pragmatique et raisonnable. Aussi, il est dommage que certains veuillent se montrer désormais réticents à maintenir le projet d'une entente partenariale avec nos homologues canadiens. Cela fait plaisir aux militants nationalistes qui fondent leur démarche sur le ressentiment, mais cela ne rejoint pas la population dans son ensemble.

Voyager,
ce n'est plus
de la rigolade!Le triste passeport ou
les insolences d'un sourire

ALAIN STANKÉ,

Concepteur des Insolences d'une caméra

J'e n'avais senti venir. Il y a quelques mois, en renouvelant mon passeport, je me suis fait faire une photo sur laquelle je ne souris pas. Quelques semaines plus tard, de retour d'un voyage à l'étranger, j'ai exhibé mon nouveau document au douanier de Dorval. Celui-ci a regardé ma photo et, tel un bon physionomiste, m'a dit: «On ne dirait pas que c'est vous. Vous ne souriez pas!»

Il avait raison. La photo d'un passeport doit normalement refléter la personnalité de son titulaire. Or ma singularité, qu'il connaissait grâce au petit écran, ne correspondait pas à l'image collée dans le livret. Je n'y vois rien, je suis de nature souriante. Quand je ne souris pas, je ne suis pas moi-même. De surcroît, je ne me contente pas de sourire seul, je lance à toutes les personnes surprises par les *Insolences d'une caméra* cette phrase devenue presque une légende: «SOURIEZ, on ne sait jamais!». Et voilà plus de 40 ans que cela dure...

En apprenant la nouvelle émise par le Bureau des passeports — selon laquelle les sourires seront dorénavant bannis —, plusieurs personnes m'ont dit avoir pensé qu'il s'agissait d'un autre canular issu de l'imagination de mon équipe.

Hélas, il n'en est rien. Déjà que les voyages en avion sont devenus d'une insupportable tristesse voilà venu leur couronnement. Récemment, en procédant à ma fouille, les douaniers américains m'ont demandé de me déchausser. Pour comble de malheur, dans le méli-mélo des passagers, ils ont réussi à perdre mes souliers. Plutôt que de me fâcher j'ai pensé que mes compagnons de travail me jouaient un tour et, le sourire aux lèvres, j'ai cherché mes caméras cachées. On m'a instamment sommé de cesser de sourire! J'avais oublié que dans le livret d'instructions remis aux inspecteurs, seuls les terroristes sont décrits comme capables d'autant de détachement...

C'est triste mais il faut se rendre à l'évidence, nous sommes désormais du temps du déclin du sourire. Le sourire, qui est un reflet de joie, qui en est même la source, n'a plus sa place dans notre monde angoissé, terrorisé, rempli de risques médicaux et de menaces d'armes de destruction massive (qu'on cherche toujours, ne riez pas!).

Donc, place à la peur et à ce que Louis Pauwels appelait la Sinistrose. Et si jamais vous deviez sourire, veillez bien à ce que vos lèvres se crispent par un sourire sceptique, dédaigneux, railleur et méprisant. Apprenez à sourire d'une nouvelle façon de manière à exprimer le mépris et l'insulte. Vous serez de votre époque. L'apparition glacée de la terreur et le masque glacé de la mort doivent prendre toute la place. Sous prétexte de prétextes données biométriques (elle a le dos large la question de sécurité), on voudrait que nous affichions tous un air lugubre, mortifère.

Ah, ils vont bien rigoler, eux, les fonctionnaires du bureau des passeports chargés de rejeter les photos trop souriantes... Puisse-t-ils en profiter. Les occasions de rire sont devenues tellement rares. Mais quelle tristesse de penser qu'il ne se trouvera personne pour aller manifester devant leurs fenêtres pour leur dire ce que nous pensons de leurs données biométriques. Nous allons devoir donc nous plier comme de dociles et tristes moutons à un règlement qui aurait fait la joie de Courteline et de Buster Keaton, «l'homme (canadien)... qui n'a jamais ri de sa vie».

J'ai l'immense privilège, depuis des lustres, de rencontrer des gens et de les faire sourire devant mes caméras. Je côtoie la bienveillance, la satisfaction intérieure, les sourires de doute, d'assurance, d'admiration, d'intelligence. Des sourires extravagants qui sont l'expression du bonheur, de la joie et de la paix intérieure, superbes, donjuanesques, contagieux, qui me réconcilient avec les déboires de la vie et redonnent confiance dans un avenir meilleur. Heureusement qu'il nous reste aussi mon ami le D^r Patch Adams, le défenseur du rire médecin qui pratique avec succès le «rire pour gai-rire».

Quand mon passeport sera périmé et que je devrai faire photographier à nouveau en arborant une mine patibulaire, pour déjouer le règlement je penserai peut-être à faire comme les animaux qui, comme on le sait, par la diversité de leurs sentiments et la mobilité de leurs expressions complexes, approchent la subtilité du sourire humain sans l'atteindre jamais. Je sais parfaitement quand mon chien sourit. Il agite la queue, abaisse ses oreilles en arrière et allonge ses paupières. Avec un peu d'entraînement j'arriverai à faire comme lui...

En attendant, je voudrais rappeler à ceux qui sont chargés de veiller à notre sécurité avec leurs tristes instruments biométriques que:

«Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup.

Il enrichit ceux qui le reçoivent

Sans appauvrir ceux qui le donnent.

Il ne dure qu'un instant

Mais son souvenir est éternel.

Personne n'est assez riche pour s'en passer

Personne n'est assez pauvre pour ne pas le mériter.»

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

T O G O

Violations systématiques des droits de la personne

Rien de nouveau sous le ciel togolais

LIONEL VILLALONGA,

Coordonnateur de la Côte-d'Ivoire
pour la section canadienne francophone
d'Amnistie internationale à Montréal

KOFFI ANTOINE NADJOMBE

Ex-prisonnier d'opinion au Togo
Ex-directeur de campagne pour Amnistie
Internationale au Togo

Élection présidentielle a eu lieu au Togo le 1^{er} juin dernier. Selon les résultats officiels, Gnassingbé Eyadéma, le président au pouvoir depuis 1967, a été réélu. On a craint un soulèvement de la population... qui n'a pas eu lieu. Alors, pourquoi en parler? Près de trois mois plus tard, l'indifférence que le reste du monde continue d'opposer au destin des citoyens togolais a figé leurs derniers espoirs.

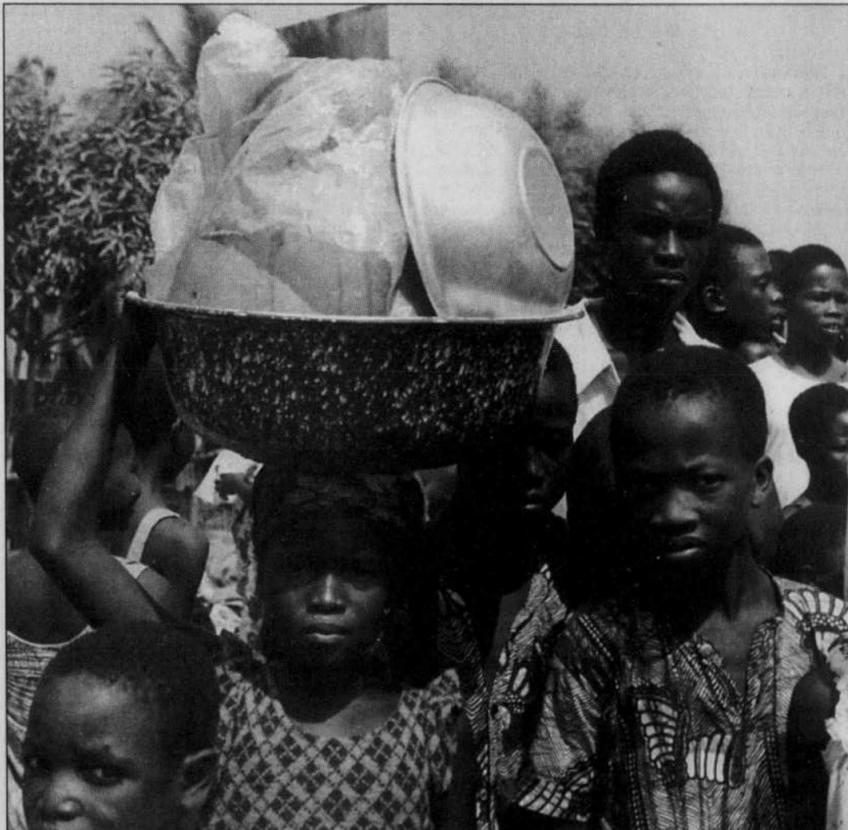
Eclipsé par les événements tragiques qui se déroulent actuellement au Liberia et en Côte-d'Ivoire, le Togo nage dans une situation déplorable depuis plus de 30 ans. Cinq millions de personnes vivent sur une mince bande de terre en Afrique de l'Ouest, cinq millions de personnes oubliées par la communauté internationale qui a l'habitude de s'intéresser aux grands pays, aux grandes guerres, aux grandes famines, aux grandes ressources telles que le pétrole et le diamant. Mais rien de tout cela au Togo. Par contre, le Togo se démarque par la grande diversité... des violations des droits humains qui y sont commises: arrestations arbitraires, tortures, atteintes à la liberté d'expression, exécutions extrajudiciaires...

Dans ce petit pays, les principaux acteurs politiques sont les mêmes depuis des décennies. Bien sûr, l'histoire d'un pays ne peut pas être simple, mais le gouvernement togolais est sans doute celui qui a le plus simplifié les cours d'histoire moderne de ses jeunes citoyens.

Dès 1960, le Togo accède à son indépendance. En 1963 et à nouveau en 1967, des coups d'État dans lesquels est impliqué Eyadéma secouent le pays sans que lors du premier coup d'État, le président Sylvanus Olympio est assassiné. Le deuxième est l'occasion pour Eyadéma de prendre le pouvoir.

Le pays est ensuite dirigé d'une main de fer par Gnassingbé Eyadéma jusqu'au début des années 1990, où les premiers mouvements de contestation osent percer le silence imposé aux citoyens togolais (système de parti unique, presse muselée, interdiction de rassemblement public...).

En octobre 1990, une pression populaire commence à se faire sentir, initiée par des manifestations lors du procès de plusieurs jeunes, accusés d'avoir fabriqué et distribué des tracts hostiles au régime. Un mouvement en faveur d'une démocratisation se met en branle. Au début 1991, un collectif de l'opposition est créé et lance une grève illimitée pour exiger la démission du général Eyadéma ainsi que la tenue d'une conférence nationale. Cette dernière se tient cette même année et aura sans doute constitué l'un des



ARCHIVES LE DEVOIR

Éclipsé par les événements tragiques qui se déroulent actuellement au Liberia et en Côte-d'Ivoire, le Togo nage dans une situation déplorable depuis plus de 30 ans.

plus grands espoirs des Togolais. Pourtant, après une transition démocratique marquée par de nombreux coups de force, le président Eyadéma retrouve l'essentiel de ses pouvoirs en 1992.

Depuis, trois élections présidentielles ont été menées, trois élections «gagnées» par le président Eyadéma (dont la dernière, le 1^{er} juin). Les violations des droits de la personne se multiplient, surtout en période électorale. Ainsi par exemple, le 28 juillet 1998, plusieurs personnes portant un bandeau rouge ou des vêtements de couleurs bordeaux (un signe de ralliement attribué à l'opposition), qui appelaient à une manifestation, ont été arrêtées et battues par les forces de sécurité. Plusieurs d'entre elles sont mortes des suites de ces coups.

Depuis le début de l'année 2003, Amnistie internationale a reçu des informations faisant état d'une dizaine d'actes de provocation contre les médias, allant de la simple intimidation auprès du monde journalistique et de la saisie de journaux au blocage de sites Internet, à la fermeture de stations de radio et l'arrestation de journalistes pour «tentative de trouble à l'ordre public et diffusion de fausse information».

Que fait la communauté internationale? Où sont les grands défenseurs de la démocratie? Lors des dernières élections, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a envoyé une mission d'observation des élections. À notre connaissance, le rapport de la mission d'observation de l'OIF n'est pas encore diffusé... Pourquoi?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau, Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits divers), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Julie Carpentier (pages éditoriales, sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (science); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Ouis-Dionne (communiqué); Gilles Paré (directeur); Manon Desorme, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avri, Jean de Billy, Cyprien Côté, Marlene Côté, Slavica Bogdanov, Veronique Géraud, Christiane Legault, Anthea Mallais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION: Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zuida. INFORMATION, VANICK MARTEL (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAJET: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

KAZEMI

«Les deux agents n'étaient que des boucs émissaires»

SUITE DE LA PAGE 1

«Depuis le début, l'inculpation de ces deux agents n'avait rien de solide, dit-il. Ce n'était qu'une tentative pour étouffer l'affaire. Mais visiblement, cela n'a pas fonctionné.»

Les conclusions du juge enquêteur indépendant, Javad Esmaili, rendues le 25 août dernier, avaient en effet soulevé l'ire du ministère des Renseignements, plutôt proche des réformateurs, qui a vu là une volonté d'une justice conservatrice de dissimuler les vraies raisons de la mort de la photjournaliste. Les Renseignements ont également accusé au passage le parquet d'avoir limité son enquête et d'avoir esquivé des éléments importants transmis par le gouvernement iranien. Éléments prouvant l'innocence des deux agents dont l'identité n'a toujours pas été dévoilée par les autorités. Ce même ministère prétend d'ailleurs savoir, preuves et témoignages à l'appui, qui sont les responsables de la mort de la photjournaliste, avec en prime une menace lancée dans les derniers jours au parquet de Téhéran: informer lui-même l'opinion publique si la justice n'ordonnait pas une nouvelle enquête.

«Il est clair que la vérité à propos du meurtre de Mme Kazemi est aujourd'hui évidente, estime M. Mahoutiba, et les autorités iraniennes ne peuvent justifier cette mort avec l'arrestation de deux seuls agents.»

Du côté de Reporters sans frontières, Tania Churchmich, présidente canadienne de l'organisme, était du même avis hier. «Les deux agents n'étaient que des boucs émissaires, a-t-elle commenté en entrevue. La pression de l'opinion publique et de la communauté internationale est sans doute à l'origine de cette décision de revoir l'enquête. Mais ça nous démontre aussi à quel point cela va être difficile de faire la lumière sur le décès de Mme Kazemi. A moins bien sûr d'obtenir une enquête vraiment indépendante. Mais dans un système judiciaire comme celui de l'Iran, cela relève de l'utopie.»

Au bureau du ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, les commentaires étaient plutôt minces hier quant à la volonté de Téhéran de revoir l'enquête. «Nous n'avons pas encore eu confirmation de ces informations par notre bureau local, a simplement déclaré sa porte-parole, Isabelle Savard. Mais nous continuons de suivre le dossier et de mettre de la pression sur le gouvernement iranien pour que justice soit rendue.» Le Canada a demandé, jeudi dernier, à la Commission des droits de la personne des Nations unies de se pencher sur l'affaire Kazemi.

Agée de 54 ans, la photjournaliste indépendante Zahra Kazemi — qui travaillait entre autres pour la revue *Recto-Verso* à Montréal — a été arrêtée le 23 juin dernier par la police iranienne aux abords d'une prison où elle photographiait des familles de détenus. Après 77 heures d'interrogatoires, elle a été hospitalisée d'urgence dans un hôpital de Téhéran où elle s'est éteinte le 10 juillet des suites d'une hémorragie cérébrale induite par la fracture du crâne. Sa mort a été qualifiée de «meurtre» par le vice-président réformateur Mohammad Ali Abtahi, ce que le procureur de Téhéran, Sajid Martazavi — un conservateur — a longtemps nié, expliquant plutôt le décès de la ressortissante canadienne comme étant consécutif à une «crise cardiaque».

Avec AFP, PC et AP

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémorial)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememorial.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

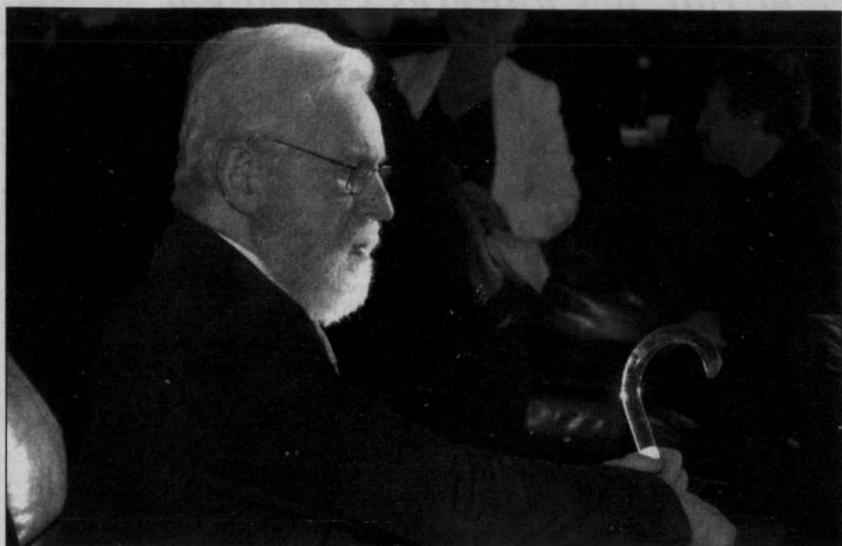
Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, recueillir la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques, Québec, Québec, H3C 1A1. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à utiliser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ACTEUR



Erland Josephson a tourné plus d'une dizaine de films avec Bergman, devenant, au fil des décennies, une figure incontournable du cinéma européen.

SUITE DE LA PAGE 1

Les hommages ont ceci de pervers qu'ils sonnent parfois le glas d'un parcours chargé, mais Erland Josephson parle de son travail au présent, heureux à l'idée de remonter bientôt sur scène à Stockholm dans *Le Malade imaginaire* de Molière... «mais pas dans le rôle d'Argan tout de même!» Après toutes ces années sur les planches et devant les caméras, l'acteur éprouve autant de plaisir à passer d'une pratique à l'autre, connaissant leurs possibilités et leurs limites. «Au théâtre, les répétitions permettent, pendant des semaines, d'explorer, de se tromper. Au cinéma, en arrivant sur le plateau le matin, le personnage doit être là. On doit prendre de nombreuses décisions en

peu de temps, ce qui signifie moins d'occasions de surprendre et d'être surpris.»

Pourtant, des surprises, Josephson n'en a pas manqué au cinéma, tournant plus d'une dizaine de films avec Bergman et devenant, au fil des décennies, une figure incontournable du cinéma européen, peu importe les barrières de langue et de culture. C'est ainsi qu'il remplaça Gian Maria Volonté, décédé au cours du tournage du *Regard d'Ulysse* de Theo Angelopoulos, et a croisé, à deux reprises, le regretté Andreï Tarkovski. Le nom du cinéaste russe surgit spontanément lorsque je lui demande d'évoquer d'autres réalisateurs aussi déterminants que celui qui signa *Sonate d'automne*.

«Contrairement à Bergman, précise-t-il, Tarkovski

Les musulmans américains font bloc contre Bush

Chicago (AFP) — Les dirigeants de quatre organisations représentant la communauté musulmane américaine ont décidé de voter en bloc contre George W. Bush à la présidentielle de 2004, pour protester contre le traitement des arabes et des musulmans dans le pays, ont-ils annoncé hier.

Nihad Awad, directeur exécutif du Conseil sur les relations américano-islamiques (CAIR), a déclaré que les musulmans américains saisiraient l'occasion de l'élection pour exprimer leur «mécontentement» envers

une administration Bush qui, selon lui, exerce une discrimination à leur encontre. «Les musulmans veulent voter pour la défense de leurs libertés et de leur avenir», a ajouté M. Awad à l'issue d'une convention annuelle qui a réuni durant le week-end à Chicago (Illinois, nord) quatre des principales organisations de musulmans: CAIR, la plus importante, ainsi que le Conseil américain musulman, l'Alliance américaine musulmane et le Conseil des affaires publiques musulmanes.

«Nous ressentons une détérioration des libertés ci-

viles dans ce pays», a encore déclaré M. Awad.

À la suite des attentats contre New York et Washington du 11 septembre 2001, revendiqué par le réseau terroriste al-Qaïda, animé par des musulmans intégristes, la communauté musulmane se considère victime de pratiques de discrimination raciale visant des hommes arabes et musulmans, et proteste contre l'expulsion ou l'emprisonnement de musulmans, souvent privés du droit de se défendre en justice au nom de la sécurité nationale.

CHICOUTIMI

SUITE DE LA PAGE 1

Alors qu'en janvier dernier, le Mouvement Chicoutimi-Saguenay comptait 2500 membres, aujourd'hui, il regroupe 7000 adhérents dont plusieurs habitent Jonquière et La Baie, des fiefs traditionnellement hostiles au nom de Chicoutimi. Le Mouvement rayonne aussi à l'extérieur de la région, puisque plusieurs membres demeurent ailleurs au Québec, aux États-Unis et même en Europe. «Il y a beaucoup de gens qui trouvent ça fou cette affaire-là d'avoir nommé la nouvelle ville Saguenay, car c'est le nom d'une rivière et d'une région. En mettant de côté le nom de Chicoutimi, on balaie 300 ans d'histoire», indique M. Gauthier.

Un sondage mené en juin dernier par la firme UniMarketing et publié par le *Progress-Dimanche* révélait pourtant que près de 70 % des citoyens de ville de Saguenay ne désiraient pas réactiver le débat sur le nom de la ville, particulièrement dans les arrondissements de Jonquière (79 %) et de La Baie (75 %). Même dans l'arrondissement de Chicouti-

mi, 52 % des résidents estimaient qu'un tel débat n'avait plus sa place. M. Gauthier ne prête pas foi à ces résultats: «Un sondage, tu en fais une journée et un autre le lendemain, et les résultats ne sont pas les mêmes.»

«C'est évident qu'encore aujourd'hui, il y a des gens de Jonquière et de La Baie qui vont préférer Saguenay à Chicoutimi, mais, du point de vue économique, touristique et politique, c'est une autre affaire», poursuit M. Gauthier.

Le Mouvement a donc profité du dépôt du projet de loi 9 sur les défusions pour faire connaître son point de vue au gouvernement et espère pouvoir se faire entendre lors des séances de la commission parlementaire qui débuteront le 9 septembre prochain. Dans le mémoire qu'il a déposé la semaine dernière, le Mouvement demande au gouvernement de mettre sur pied, de concert avec la Commission de toponymie du Québec, un comité qui se pencherait sur le dossier. Et si Québec ne se plie pas à cette demande, le groupe menace de se mettre en campagne afin d'encourager les citoyens à signer les registres en vue d'éventuels référendums sur les défusions. «On ne veut pas "mousser" les défusions, car on pense qu'on est capables de s'en-

tendre», ajoute toutefois M. Gauthier.

Au cabinet du ministre des Affaires municipales, on considère que le dossier du nom de la ville est clos. «Il y a eu un référendum sur le sujet, et les gens ont pu s'exprimer. A moins qu'on nous démontre le contraire, on juge que la consultation s'est déroulée de façon tout à fait démocratique», indique Stéphane Gosselin, attaché de presse du ministre Jean-Marc Fournier.

Pierre Bourdon, directeur des nouvelles au journal *Le Quotidien*, croit aussi que, pour une bonne partie de la population, le débat sur le nom de la nouvelle ville est une affaire classée et que, même si Saguenay déplaît toujours à beaucoup d'entre eux, avec le temps, ceux-ci ont fini par l'accepter. «C'est une interminable chicane avec des tiraillements. Un retour en arrière serait difficile», dit-il.

Si une nouvelle consultation avait lieu, Saguenay l'emporterait-il à nouveau? M. Bourdon hésite un moment avant de répondre que le score serait serré, mais qu'à son avis, Saguenay l'emporterait encore. Pour beaucoup de citoyens, à Jonquière et La Baie notamment, le sentiment anti-Chicoutimi n'est pas près de disparaître, car les «rivalités qui datent de décennies d'esprit de clocher» ont la vie dure, dit-il.

GAGNANTS

SUITE DE LA PAGE 1

camionnette de son père pour aller ramasser les dons de nourriture des citoyens de Cartierville. La famille Jasmin remettait par la suite le fruit de sa collecte à un foyer de charité fondé par le cardinal Léger, sa première œuvre caritative.

«Mon père était avocat et travaillait avec Maurice Duplessis. Mais, dans la vie civile, il était résident de Cartierville et s'impliquait dans sa communauté. Ils nous ont transmis une conscience de partage et de distribution des richesses», poursuit-il.

Les frères Jasmin donnaient aussi une journée de bénévolat par année au foyer de charité. C'était toujours le 2 janvier. Or, le 2 janvier 1959, alors que la famille se rend au foyer, la radio diffuse un bulletin spécial. «Mon père a arrêté la camionnette, nous a demandé de ne pas parler, et nous avons appris l'arrivée triomphale de Fidel Castro à La Havane. À l'époque, je ne mesurais pas très bien l'ampleur de la nouvelle, mais je suis resté très curieux de cet événement-là.»

«Je crois que c'est en 1962, toutefois, quand le blocus américain contre Cuba a commencé, que je suis devenu anti-impérialiste. Et je le suis resté.»

Robert Jasmin entreprend par la suite, «à reculons», des études en droit. Aussitôt celles-ci terminées, il se rend à Paris pour commencer un doctorat en sociologie. Il arrive en France quelques mois seulement avant mai 1968. «J'habitais à la frontière des barricades et j'ai occupé la Sorbonne. Ces événements m'ont profondément marqué», souligne-t-il, un brin de nostalgie dans le regard. Le militant de gauche côtoie à Paris plusieurs intellectuels québécois, dont Hélène Pelletier-Baillargeon et le père Bradet.

Le combat d'une vie

Robert Jasmin dit cependant abandonner sa thèse et revenir rapidement au Québec pour s'occuper de son fils, condamné dès la naissance. Alexandre est atteint du syndrome de déficience immunitaire et les médecins ne lui donnent que trois ans à vivre. Il mourra à l'âge de 13 ans.

«Pendant toutes ces années, j'ai transféré mon mili-

tantisme social auprès de mon fils, dit-il. Cette épreuve m'a fait beaucoup réfléchir sur la valeur de la vie, sur la relativité du temps. Ce qui est capital pour un militant, c'est de comprendre la valeur du temps, et de comprendre comment nous n'en sommes qu'un maillon.»

«Ma vie a commencé et va finir, mais il y a eu des gens avant moi et il y en aura après moi. Ce pour quoi je me bats, il n'est pas nécessaire de le voir se réaliser de mon vivant, parce que je ne suis qu'un moment de l'histoire. C'est grâce à mon fils que j'ai compris ça, car, avec lui, tout était en condensé. C'est toute une vie que je voyais dans la sienne, à travers ses 13 ans.»

Après la mort de son fils, Robert Jasmin décide d'écrire un livre sur cette période de sa vie, *Le Temps d'Alexandre*, qui est aujourd'hui une lecture obligatoire dans plusieurs cégeps. Pendant les années où il s'est occupé de son fils, il a été chercheur dans la fonction publique, puis militant syndical à la CSN. Il a ensuite travaillé pour différents ministères du Travail du Parti québécois, dont Pierre Marois et Pierre Marc Johnson. Vers la fin des années 1980, Robert Jasmin devient commissaire au travail.

«Pendant tout ce temps, je voyais quand même que des choses se passaient, soutient Robert Jasmin. Mais mon métier me bâillonnait à cause de l'obligation de réserve imposée aux juges. Je me suis alors dit qu'en dehors de tout ce qui touchait les lois du travail, j'avais droit à mes positions. J'ai mis là-dessus pour recommencer à m'engager à fond à partir de 1998.»

Un AMI bien spécial

Cette année-là, il est interpellé par un geste de solidarité, un regroupement de personnes luttant contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), qui se font volontairement arrêter pacifiquement devant un hôtel de Montréal.

«C'était comme si toute une génération venait frapper à ma porte. Je me suis alors trouvé confronté à ma propre conscience. Je ne pouvais pas savoir et ne pas agir. En même temps, j'avais mon métier et mes collègues», explique M. Jasmin. Toujours en 1998, le mouvement ATTAC voit le jour en France, à la suite d'un éditorial écrit par Ignacio Ramonet dans *Le Monde diplomatique*. En six mois seulement, 16 000 Français vont adhérer au mouvement.

«Du jamais vu. Ça prouve à quel point les gens étaient désabusés de la politique. Ils se sont rendu compte

que les partis n'avaient plus de pouvoir et que les grands débats ne se faisaient plus dans les parlements.»

Entre-temps, au Québec, les préparations commencent pour le Sommet des Amériques, tant du côté des forces de l'ordre que des militants. «J'ai alors voulu tout comprendre de l'Organisation mondiale du commerce et du Sommet des Amériques. J'ai commencé à faire partie de comités d'éducation et de formation. J'ai démythifié l'économie pour la première fois et découvert qu'on m'avait caché des choses, qu'on m'avait trompé en me disant que je ne comprendrais rien, que le système actuel était une fatalité et que les marchés étaient une loi de la nature.»

«C'est là que j'ai constaté que mon métier de commissaire nuisait à ma vie de militant, et non l'inverse, et que j'ai commencé à m'impliquer à temps plein.»

Comment rester passif?

Robert Jasmin devient, en novembre 2001, le nouveau président du mouvement ATTAC-Québec, qui a vu le jour en 2000. Déjà, trois députés québécois en sont membres et de plus en plus d'intellectuels et de personnalités s'intéressent au mouvement. M. Jasmin note cependant que ce sont surtout les jeunes qui sont mobilisés aujourd'hui et se demande où sont passés tous ces gens de sa génération qui avaient des valeurs sociales dans les 60 et 70.

«Je ne peux pas jeter la pierre aux personnes qui ont fait des parenthèses dans leur vie, je l'ai fait moi-même. Mais je ne comprends pas pourquoi tant d'individus restent passifs devant ce qui se passe aujourd'hui.»

Que veut-on, dans le fond, quand on est militant? «On veut simplement un accès pour tout le monde au bonheur, affirme Robert Jasmin. Et le bonheur, c'est simplement réussir à devenir un individu. Pas un individualiste, mais un individu. Pour ça, il faut des conditions collectives qui donnent aux personnes une sécurité de base. Il faut augmenter la capacité collective de se défendre pour permettre aux individus d'exister. C'est le contraire du néolibéralisme, qui fait du chacun pour soi un credo.»

Pour favoriser l'implication de toutes les générations dans le mouvement social, le président d'ATTAC-Québec souhaite mettre sur pied au Québec, dès cet automne, des brigades d'information citoyennes. Jeudi, M. Jasmin prononcera la conférence d'ouverture au Colloque sur la faim organisé par Les Œuvres du cardinal Léger, un clin d'œil à son passé.